

Commune de Corberon (21)

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Etat initial de l'environnement

Milieu naturel et paysage



Sommaire

1. SITUATION.....	4
2. MILIEU PHYSIQUE	5
2.1. CONTEXTE CLIMATIQUE	5
2.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET PEDOLOGIQUE	6
2.3. LA RESSOURCE EN EAU	7
2.3.1. <i>Les eaux souterraines</i>	7
2.3.2. <i>Les eaux superficielles</i>	7
2.3.3. <i>Gestion de la ressource en eau</i>	10
2.4. LES RISQUES NATURELS	11
2.4.1. <i>Le risque mouvement de terrain lié aux argiles</i>	11
2.4.2. <i>Le risque inondations</i>	12
2.4.3. <i>Le risque sismique</i>	13
3. MILIEU NATUREL	14
3.1 CONTEXTE NATUREL	14
3.2 OCCUPATION DU SOL ET MILIEUX NATURELS	16
3.2.1. <i>L'espace agricole</i>	18
3.2.2. <i>Les milieux aquatiques</i>	20
3.2.3. <i>La forêt</i>	21
3.2.4. <i>Les espèces patrimoniales</i>	22
3.3. LA FAUNE.....	22
3.3.1. <i>Les mammifères</i>	23
3.3.2. <i>Les oiseaux</i>	23
3.3.3. <i>Les amphibiens et les reptiles</i>	24
3.3.4. <i>Les poissons</i>	24
3.3.5. <i>Les insectes</i>	25
3.4. CONTINUITES ECOLOGIQUES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE.....	26
3.5. HIERARCHISATION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL	29
4. PAYSAGE	31
4.1. UNITES PAYSAGERES	31
4.2. LES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE.....	33
4.3. LES POINTS NOIRS ET LES POINTS DE VIGILANCE	35
4.4. DYNAMIQUE DU PAYSAGE	36
5. SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS.....	37
BIBLIOGRAPHIE	40

Illustrations

Figure 1 : Situation de la commune.....	4
Figure 2 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM	6
Figure 3 : Hydrographie et zones humides.....	9
Figure 4 : Aléa retrait-gonflement des argiles à Corberon (source : BRGM).....	11
Figure 5 : Phénomènes d'inondations par remontée de nappe – Sensibilité des sédiments (source : BRGM).....	12
Figure 6 : Emprise de la zone inondable (crue centennale) à Corberon d'après l'AZI du Meuzin	12
Figure 7 : Risque inondations et ruissellement	13
Figure 8 : Inventaire du patrimoine naturel et gestion contractuelle (source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Géobourgogne).....	14
Figure 9 : Répartition de l'occupation du sol à Corberon.....	16
Figure 10 : Occupation du sol en 2016	17
Figure 11 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue.....	26
Figure 12 : Continuités écologiques locales de la trame verte et bleue	28
Figure 13 : Hiérarchisation écologique du territoire communal	30
Figure 14 : Les unités paysagères locales	32
Figure 15 : Les éléments remarquables du paysage naturel.....	34
Figure 16 : Vue aérienne de Corberon en 1940 (source : IGN)	36

1. Situation

La commune de Corberon est située dans la plaine de la Saône, à 14 km à l'est de la ville de Beaune. Elle compte 449 habitants (population légale 2013) pour une superficie de 11,72 km². La commune appartient au canton de Ladoix-Serrigny et intègre la communauté d'agglomération Beaune côte et sud.

Le village est situé sur la RD973, à mi-chemin entre les communes de Beaune et de Seurre. Le territoire communal s'étend sur 1172 hectares partagés entre la forêt, les terres agricoles et quelques étangs d'origine artificielle. L'altitude oscille entre 180 et 207 mètres.

Le village s'inscrit dans une plaine argilo-limoneuse traversée par la rivière du Meuzin et son affluent la Sereine.

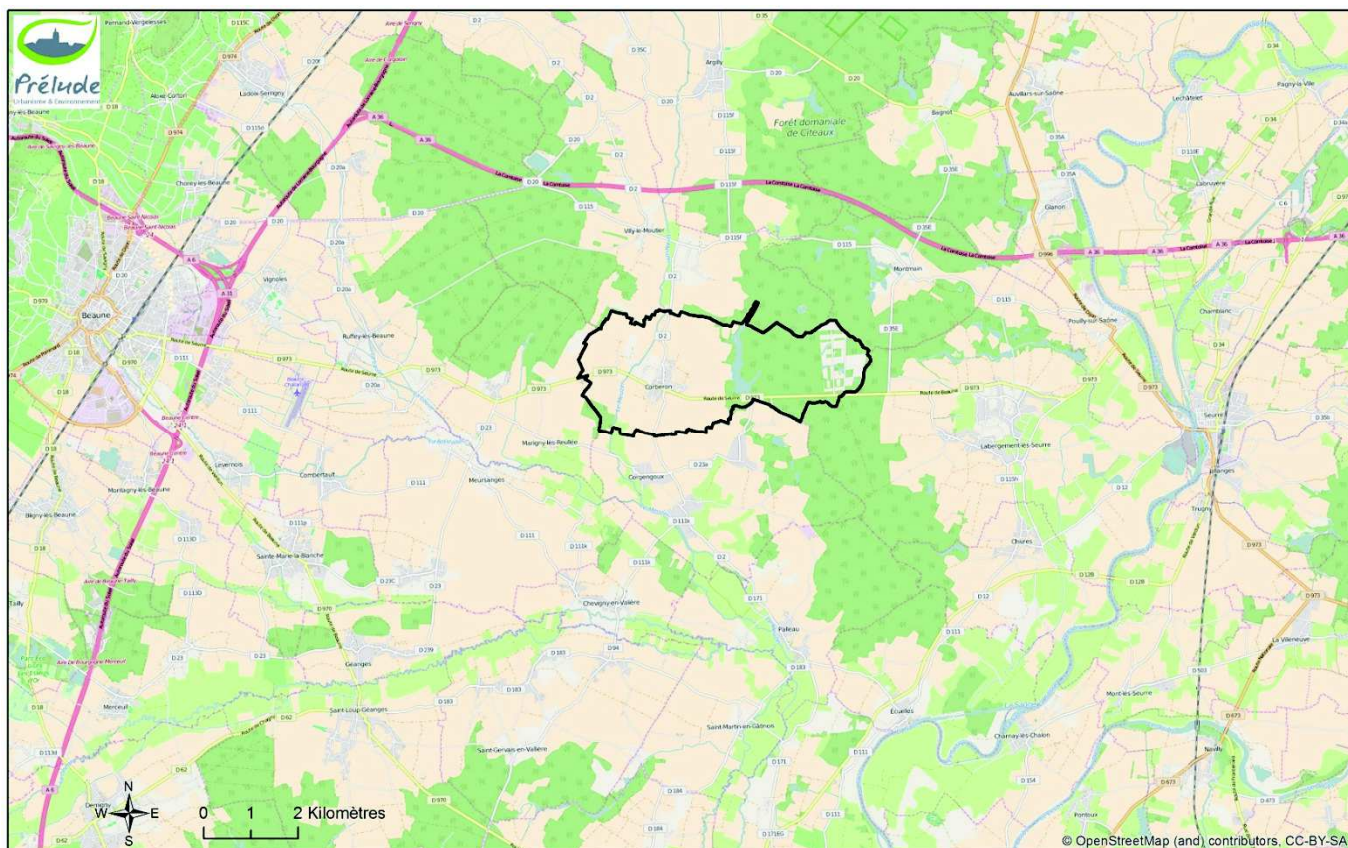


Figure 1 : Situation de la commune

2. Milieu physique

2.1. Contexte climatique

La plaine de la Saône subit trois influences climatiques :

- Une influence océanique, caractérisé par une humidité répartie tout au long de l'année,
- Une influence continentale caractérisée par des hivers froids peu arrosés et des étés chauds, souvent lourds et orageux,
- Une influence méditerranéenne qui remonte du couloir rhodanien et qui se manifeste discrètement dans la végétation.

Les pluies régulièrement réparties sur l'année présentent un cumul annuel moyen de **760,5 mm** à la station météorologique de Dijon (source données : Météo France), avec un pic au mois de mai (86,6 mm) et un creux en fin d'hiver (février-mars).

La température moyenne annuelle s'élève à **10,9°C**. La température moyenne la plus basse est en janvier, la plus élevée en juillet. Les records enregistrés à la station sont de -22°C au mois de février et de 39,3°C au mois d'août.

La plaine bénéficie d'un bon ensoleillement, avec 1848 heures en moyenne sur l'année. Mais le brouillard est fréquent (68 jours par an en moyenne).

Les vents dominants sont de secteur sud-ouest, apportant l'essentiel des précipitations, et de secteur nord-est pour les bises hivernales froides et sèches.

« Selon une synthèse de 2005 d'Alterre Bourgogne intitulée « La Bourgogne face au changement climatique », la Bourgogne a connu une hausse de 0,8°C des températures annuelles moyenne au 20^{ème} siècle ainsi qu'une diminution de 10% des précipitations en été et une hausse de 20% en hiver entre 1877 et 2000.

Le climat déterminant pour une large part les conditions d'existence des êtres vivants, les changements qui affectent celui-ci viendront notablement modifier leurs conditions d'existence. D'ailleurs, certaines évolutions, observables en Bourgogne traduisent les changements en cours. D'une part, la productivité moyenne des forêts bourguignonnes a cru de 1.8% entre 1980 et 1990. D'autre part, la date de floraison de la vigne s'est avancée de 12 jours et celle des vendanges de 23 jours depuis 1970. Enfin, on observe une arrivée plus précoce de certains migrants comme l'hirondelle voire l'apparition en Bourgogne de certaines espèces dont la présence n'a pas été observée avant 1990 (Héron garde-bœuf en Saône-et-Loire).

Aussi, en se fondant sur le scénario A2 défini par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), soit une augmentation moyenne de la température de la planète de 3,8°C à l'horizon 2100, Alterre Bourgogne envisage une augmentation de la fréquence des très fortes chaleurs estivales et donc une croissance des risques associés (risques sanitaires, risque retrait-gonflement des argiles...) avec une hausse envisagée des températures estivales de 5 à 6 °C en Bourgogne.

Les températures exceptionnellement élevées de l'été 2003 deviendraient des valeurs fréquentes. Les températures hivernales seront également plus douces, mais l'écart serait moins marqué qu'en été, avec des températures supérieures de 2°C environ aux températures actuelles. Concernant le régime des précipitations, il est envisagé une hausse des précipitations hivernales (de 38% à 78%) et une baisse des précipitations estivales. » (Extrait du SCoT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges, approuvé le 12 février 2014).

2.2. Contexte géologique et pédologique

La commune de Corberon s'inscrit dans le fossé tectonique bressan, une vaste cuvette remplie de matériaux fluviolacustres datés du Tertiaire et du Quaternaire, dont l'épaisseur peut dépasser 200 mètres.

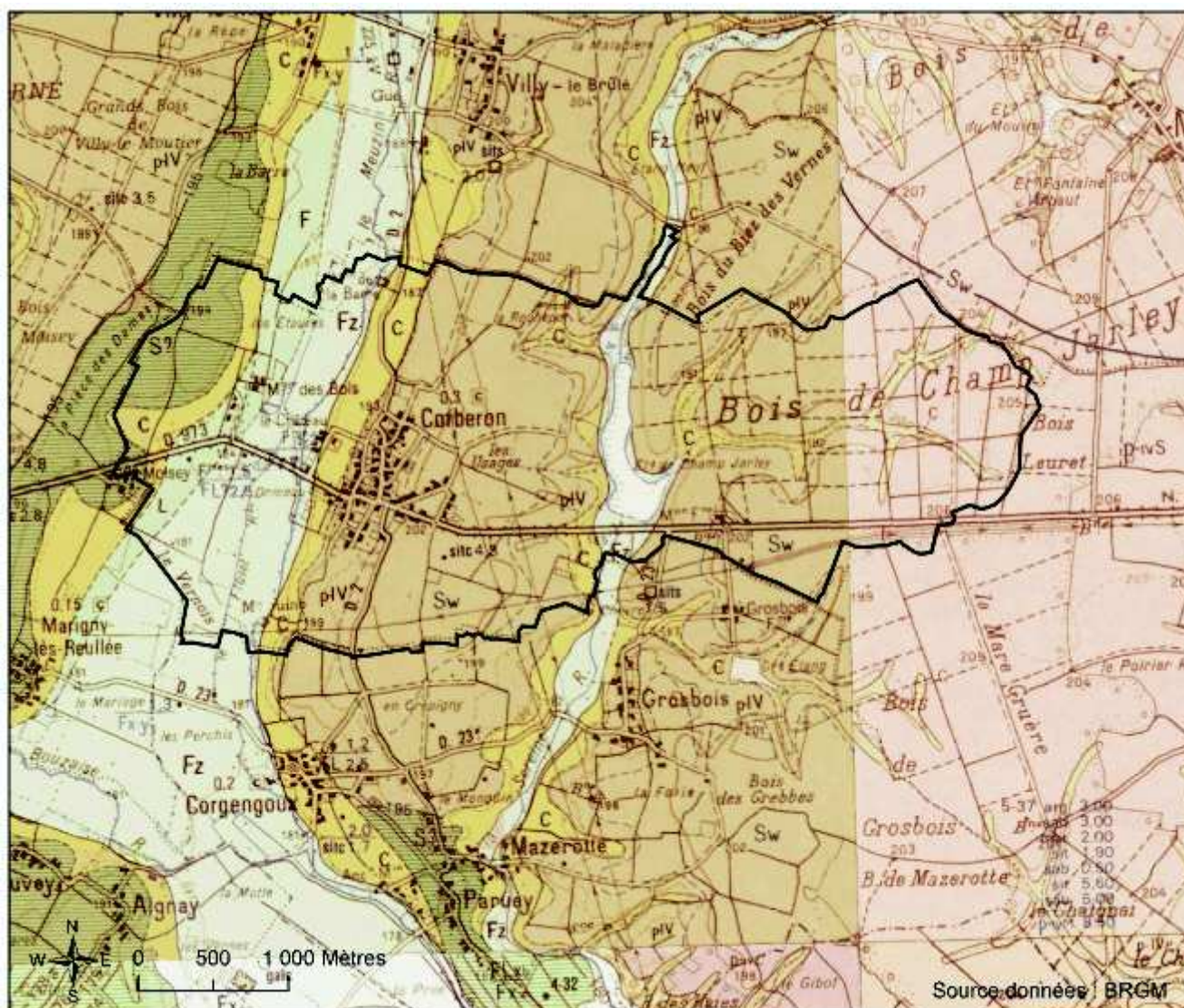


Figure 2 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

D'après la carte géologique au 1/50 000 du BRGM, trois types de formations composent le sous-sol de Corberon :

- Un ensemble de marnes tendres et d'argiles silteuses ou sableuses, dénommé « **Marnes de Bresse** » (« pIV », « Sw » et « S » sur la carte géologique du BRGM), sur lequel repose l'essentiel du village. Cet ensemble forme un léger relief en terrasse. Peu perméable, il est occupé par de nombreux étangs, par de grandes forêts de chênes et par des cultures rendues possibles par drainage. Les argiles « pIV » étaient autrefois exploitées pour la fabrication de tuiles et de briques.
- Des placages argileux (colluvions) dont l'épaisseur peut atteindre 30 mètres. Ces colluvions (« C » sur la carte géologique du BRGM) ont été rapportés par coulées boueuses sur les versants et dans les parties basses du relief.
- Des formations alluviales argilo-graveleuses (F, L, Fx-y) recouvertes de limons argileux (Fz) à faible épaisseur (1 à 3 mètres) et qui sont le support d'un réseau hydrographique dense.

L'essentiel du village de Corberon repose sur les **soils lourds et humides** qui caractérisent les formations géologiques locales.

2.3. La ressource en eau

2.3.1. Les eaux souterraines

Trois types d'aquifères peuvent être distingués à Corberon :

- Un **aquifère alluvial** de dimension et de potentiel réduits formé par les argiles graveleuses du Meuzin. L'épaisseur de la nappe est estimée à moins de 10 mètres. Au regard du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, la nappe alluviale du Meuzin est rattachée à la masse d'eau souterraine « Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes » (code masse d'eau : 6329), dont l'état est jugé « médiocre » au regard des teneurs en nitrates et en pesticides. La révision du SDAGE (2016-2021) a fait l'objet d'une réévaluation de l'état des eaux souterraines. Le nouveau SDAGE attribue un « **bon état** » qualitatif et un « bon état » quantitatif à la masse d'eau souterraine requalifiée « **Alluvions de l'Ouche, de la Dheune, de la Vouge et du Meuzin** » (code FRDG388), avec un risque de déclassement attribuée aux **pesticides** (source données : CARMEN Eau, DREAL Bourgogne et ONEMA).
- Le SDAGE 2016-2021 identifie la masse d'eau souterraine « **Domaine marneux de la Bresse Val de Saône et formation de Saint-Côme** » (code FRDG505) au niveau des formations marneuses de Corberon. Cette masse d'eau présenterait un « bon état » qualitatif et un « bon état » quantitatif d'après l'état des lieux 2013 réalisé dans le cadre de la dernière révision du SDAGE.
- Un **aquifère karstique profond** constitué par l'assise calcaire du fossé bressan. Cet aquifère karstique peu connu est peu exploité.

2.3.2. Les eaux superficielles

La commune de Corberon s'inscrit dans le **bassin versant de la Dheune**, un affluent de la Saône. Elle est traversée du nord au sud par la rivière le Meuzin et par un réseau hydrographique secondaire comprenant le ruisseau de la Sereine (affluent du Meuzin), plusieurs ruisseaux temporaires, des étangs et des mares (cf. figure suivante).

Le Meuzin et son affluent La Sereine

D'une longueur de 38 kilomètres, la rivière le Meuzin prend sa source dans les formations calcaires de Ternant, traverse les gorges de la Serrée avant Nuits-Saint-Georges, parcourt du nord au sud les formations argileuses de Corberon avant de rejoindre la Dheune à Palleau, juste avant que celle-ci ne se jette dans la Saône.

Le ruisseau de La Sereine est un affluent du Meuzin. Il prend naissance dans la Forêt de Cîteaux, traverse le Bois de Montmain puis l'étang de Champ Jarley avant de rejoindre le Meuzin à Corgengoux.

Le Meuzin présenterait un débit capricieux caractérisé par de violents débordements. Elle n'est équipée d'aucune station de suivi de son débit.

Un suivi de la qualité d'eau de la rivière a été mené en 2011 et 2012 par la Communauté de Communes Côte et Sud (<http://sierm.eaurmc.fr/>). La station de suivi localisée à Corberon (pont de la scierie) indiquait un « **bon état écologique** » en 2011 et en 2012 au regard des paramètres physico-chimiques (oxygène, température, acidification, nutriments) et biologiques (invertébrés benthiques, diatomées).

L'état des lieux 2013 réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE Rhône-Méditerranée décline l'état écologique des masses d'eau au regard de l'altération morphologique des cours d'eau, du déséquilibre quantitatif et de pollutions diffuses d'origine agricole et domestique (pesticides, nitrates, matières organiques et oxydables) :

Masse d'eau	Code	Etat écologique ¹ 2013	Etat chimique ² 2013	Facteurs d'altération	Objectif atteint bon état des eaux
Le Meuzin	FRDR609	Médiocre	Bon	Déséquilibre quantitatif, altération de la morphologie, prélèvements, pesticides, matières organiques et oxydables, nitrates	2027
Ruisseau La Sereine	FRDR10644	Moyen	Bon	Matières organiques et oxydables	2027

Source : données CARMEN Eau (DREAL Bourgogne-ONEMA), SDAGE 2016-2021

Les élus signalent des problèmes d'envasement du Flussey dans sa partie amont.



Le Meuzin à Corberon



Le Flussey (bras du Meuzin) à Corberon

Au niveau de Corberon, le Meuzin est classé en 2^{ème} catégorie piscicole³ (domaine privé). La gestion piscicole est assurée l'association (AAPMA) « La Truite Beaunoise ».

Les étangs et les mares

Le territoire communal de Corberon est ponctué d'étangs d'origine artificielle voués à la pêche de loisirs (cf. figure suivante).

L'étang le plus vaste (étang de Champ Jarley) est traversé par le ruisseau de la Sereine. Cet étang privé s'étend sur 30 hectares au sein du massif forestier de Champ Jarley.

Plusieurs mares sont répertoriées par l'ONF dans la forêt domaniale de Champ Jarley, au sein des parcelles 4, 5, 13, 18 et 20 (non localisées sur la figure suivante).

¹ **L'état écologique** d'une masse d'eau résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé en fonction de paramètres biologiques (espèces), hydromorphologiques et physico-chimiques appréciés par des indicateurs (ex : indices invertébrés, poissons...). Il se caractérise par un écart aux conditions de référence et se traduit en cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais.

² **L'état chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE)

³ Un cours d'eau est déclaré de première catégorie lorsque le groupe dominant est constitué de salmonidés (rivières à truites) et de deuxième catégorie, lorsque le groupe dominant est constitué de cyprinidés (poissons blancs).

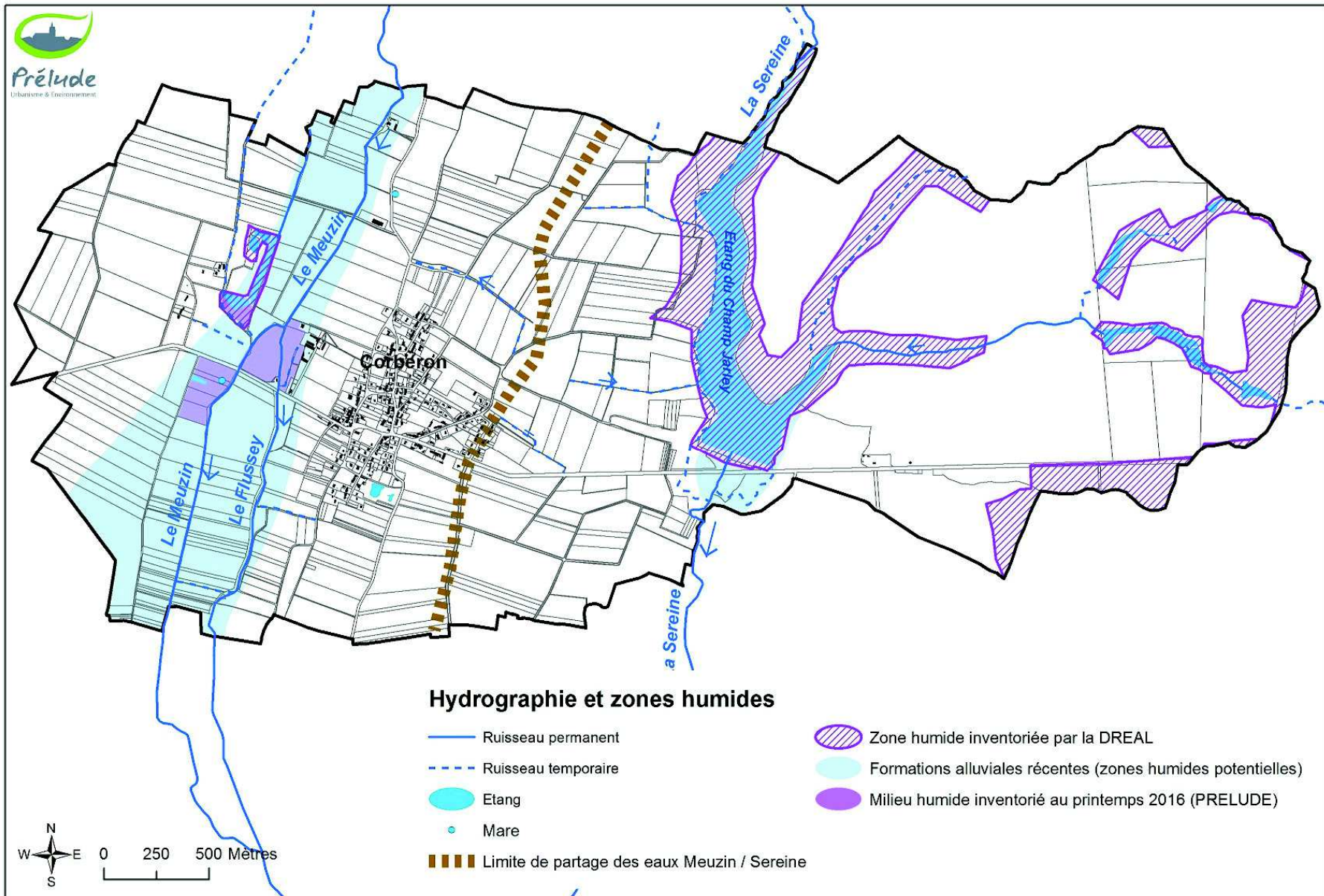


Figure 3 : Hydrographie et zones humides

2.3.3. Gestion de la ressource en eau

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021

La commune de Corberon est concernée par le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée dont la dernière révision, portant sur la période **2016-2021**, a été adoptée le 20 novembre 2015 par le comité de bassin.

Institué par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau et des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).

Entré en vigueur le 21 décembre 2015, le SDAGE Rhône-Méditerranée fixe pour 6 ans (2016-2021) les grandes priorités (appelées « **orientations fondamentales** ») de gestion équilibrée de la ressource en eau. Un programme de mesures accompagne le SDAGE. Il rassemble les actions par territoire nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions ont une portée juridique vis-à-vis des politiques publiques dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 :	
OF0	S'adapter au changement climatique
OF1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
OF2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
OF3	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
OF4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
OF5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
OF6	Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
OF7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
OF8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Les orientations du SDAGE peuvent faire l'objet de déclinaisons locales sous forme de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui ont une portée réglementaire. Aucun SAGE ne couvre la commune de Corberon à ce jour. La commune est en revanche concernée par des contrats de milieux (cf. chapitre suivant).

Le Contrat de rivière de la Dheune

La commune de Corberon s'inscrit dans le périmètre du Contrat de rivière de la Dheune. Contrairement au SAGE, le contrat de rivière n'a pas de portée juridique. C'est un document de programmation quinquennal qui résulte d'un accord technique et financier concerté entre les collectivités locales d'un même bassin versant, l'Etat, le conseil régional, le département, l'agence de l'eau et les usagers (chambres consulaires, industriels, associations, fédération de pêche, ...). Il définit des objectifs et des actions en faveur de la réhabilitation et de la valorisation des milieux aquatiques qui constituent des engagements pour les signataires. Le contrat de rivière permet aux maîtres d'ouvrage d'obtenir des financements pour la réalisation des actions s'inscrivant dans le cadre du programme d'actions.

Le premier Contrat de rivière de la Dheune a été mis en œuvre au cours de la période 2008-2012. Il a permis de réaliser plus d'une centaine d'actions (pour un montant supérieur à 50 millions d'€ HT) sur la reconquête de la qualité des eaux (assainissement notamment) et sur la restauration des rivières du bassin versant, dont la rivière du Meuzin qui a été restaurée sur 1 km à Argilly, ainsi qu'à Corberon entre la RD937 et Corgengoux.

Un deuxième contrat de rivière devrait bientôt voir le jour, avec la poursuite des travaux de restauration du Meuzin.

2.4. Les risques naturels

Aucun mouvement de terrain n'est à ce jour recensé sur la commune de Corberon dans la base de données nationale sur les mouvements de terrain gérée par le BRGM (www.georisques.gouv.fr). La commune n'est pas soumise au risque de glissement de terrain compte-tenu de la topographie peu prononcée de son territoire. Elle n'est pas soumise au risque d'affaissement ou d'effondrement qui touche habituellement les sous-sols karstiques. Les risques identifiés à Corberon sont liés à la nature argileuse du sous-sol, à la présence de cours d'eau et de nappes d'eau souterraines.

2.4.1. Le risque mouvement de terrain lié aux argiles

Les sols argileux sont généralement soumis à des variations de volume sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau. Ces variations de volume se traduisent par un phénomène de retrait en période de sécheresse (avec apparition de fissures de dessiccation dans les sols) et par un phénomène de gonflement en période pluvieuse. Ces mouvements différentiels de terrain sont susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti (fissures).



A Corberon, l'aléa retrait-gonflement des argiles est jugé « faible » à « moyen » par le BRGM. L'aléa « moyen » touche l'ensemble du village.



Figure 4 : Aléa retrait-gonflement des argiles à Corberon (source : BRGM)

Quelques habitations ont subi des dégâts (fissuration) suite à l'épisode de sécheresse de 2003 mais la commune n'a pas fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

2.4.2. Le risque inondations

La commune de Corberon n'est soumise à aucun plan de Prévention du Risque inondation (P.P.R.i.), même si elle est particulièrement touchée par l'aléa inondation du fait de la présence d'un réseau hydrographique dense et de sols peu perméables.

La commune a fait l'objet de trois arrêtés de catastrophe naturelle relatifs aux « Inondations et coulées de boue » :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	30/05/1983	21/06/1983
Inondations et coulées de boue	03/11/2014	06/11/2014	29/12/2014

Le BRGM mentionne un risque d'inondations lié aux phénomènes de remontée de nappe dans les sédiments, lorsque les sols sont saturés d'eau. La sensibilité des sédiments est qualifiée de « faible » à « très élevée » au niveau de Corberon. Les zones sensibles correspondent à la plaine alluviale du Meuzin et de la Sereine.

L'Atlas des Zones Inondables du Meuzin (réalisé en 2001 par SOGREAH) matérialise une vaste zone inondable dans la plaine alluviale du Meuzin. Elle correspond à la limite de crue centennale. Le village n'est pas touché par l'aléa. Quelques constructions isolées sont situées dans la zone inondable. Le risque est donc faible. Un extrait de l'AZI est joint en **annexe 1**.

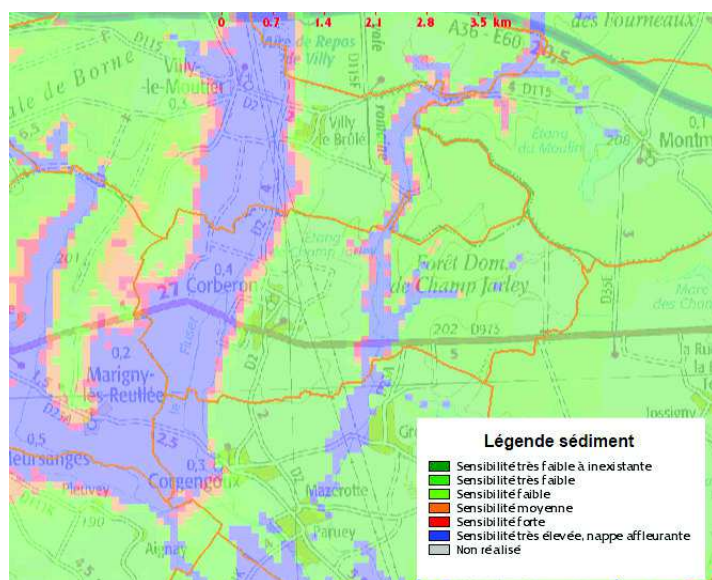


Figure 5 : Phénomènes d'inondations par remontée de nappe – Sensibilité des sédiments (source : BRGM)



Figure 6 : Emprise de la zone inondable (crue centennale) à Corberon d'après l'AZI du Meuzin (source : DREAL Bourgogne, ONEMA, IGN)

D'après les élus, une dizaine d'habitations a subi des **inondations par ruissellement** le 13 mai 2016, suite aux précipitations exceptionnelles qui ont touché l'ensemble du Nord de la France. La commune a demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Les secteurs touchés par des inondations en novembre 2014 et mai 2016 sont localisées sur la figure suivante (d'après les indications des élus).

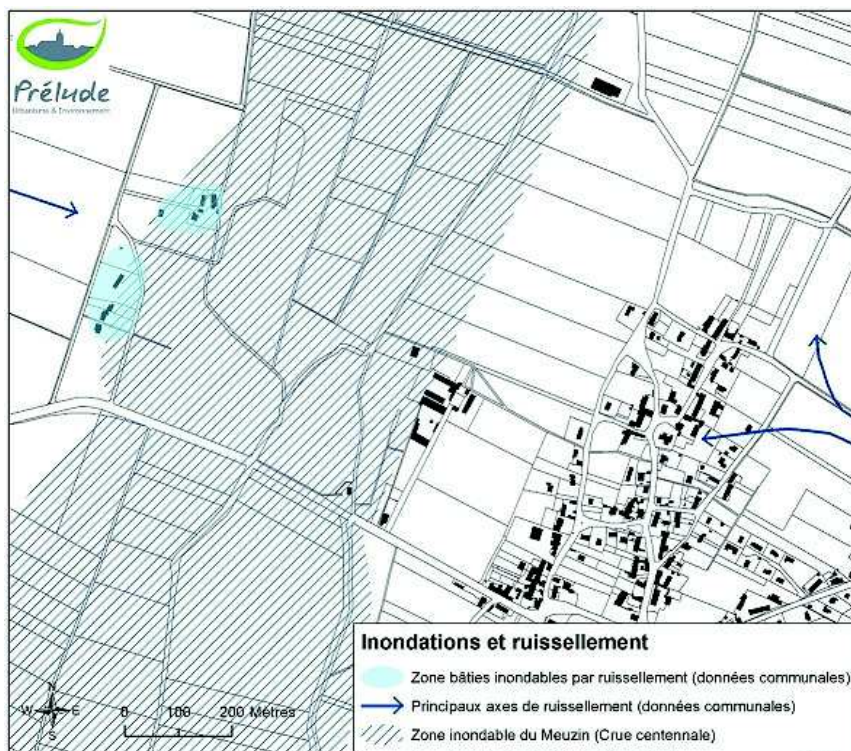


Figure 7 : Risque inondations et ruissellement

La commune a réalisé des travaux de reprise du réseau des eaux pluviales dans le village afin de remédier aux problèmes d'inondations par ruissellement.

Les élus signalent la présence d'eau à faible profondeur au sein même du village, avec la présence de sources et de puits dans certaines caves.

2.4.3. Le risque sismique

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. D'après ce zonage, la commune de Corberon se situe en **zone de sismicité 2 (faible)** : des règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments de catégorie III et IV (ERP de type 1/2/3, immeubles collectifs de hauteur > 28 m, bâtiments de la sécurité civile...). Ce zonage n'implique en revanche aucune exigence sur les habitations individuelles et les petits collectifs.

3. Milieu naturel

3.1 Contexte naturel

La commune de Corberon s'inscrit dans la région naturelle de la plaine de Saône, dans un paysage de forêts et d'étangs. Plusieurs zones humides et plusieurs mares sont inventoriées sur la commune par la DREAL Franche-Comté et le Conservatoire des Espaces Naturels Bourguignons (cf. figure suivante).

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un secteur du territoire national pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel. Deux grands types de zones sont distingués :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie souvent limitée, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Le territoire communal de Corberon est touché par deux ZNIEFF :

- La **ZNIEFF de type II « Massif boisé de Cîteaux »** (n° nat. 260015011) qui inclut l'étang et la forêt de Champ Jarley à Corberon ;
- La **ZNIEFF de type I « Réseau d'étangs forestiers du massif de Cîteaux »** (n° nat. 260030268) qui cible les étangs et les zones humides associées du massif forestier de Cîteaux.

Les fiches descriptives des ZNIEFF sont jointes en **annexe 2**.



Figure 8 : Inventaire du patrimoine naturel et gestion contractuelle (source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Géobourgogne)

Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 :

- **Les Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale)** : elles sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom « Directive Oiseaux ») relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces zones s'appuie sur l'inventaire scientifique des Z.I.C.O. (zones importantes pour la conservation des oiseaux). Leur désignation doit s'accompagner de mesures effectives de gestion et de protection (de type réglementaire ou contractuel).
- **Les Z.S.C. (Zones Spéciales de Conservation)** : elles sont introduites par la directive 92/43/CEE (« Directive Habitats-Faune-Flore»). Une Z.S.C. est un site naturel ou semi-naturel qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite et pour lequel les États membres doivent prendre des mesures pour conserver le patrimoine naturel du site en bon état. La procédure de désignation des Z.S.C. est plus longue que les Z.P.S. Chaque État inventorie les sites potentiels sur son territoire. Il fait ensuite des propositions à la Commission européenne, sous la forme de « p.S.I.C. » (proposition de site d'intérêt communautaire). Après approbation par la Commission, le p.S.I.C. est inscrit comme « **S.I.C.** » (site d'intérêt communautaire) pour l'Union européenne et est intégré au réseau Natura 2000. Dans les S.I.C., un opérateur local est chargé, avec les partenaires locaux, d'élaborer un programme de gestion du territoire qui repose sur une politique contractuelle : **le document d'objectifs (DOCOB)**. Lorsque ce document est terminé et approuvé, un arrêté ministériel désigne le site comme Z.S.C.

Le territoire communal de Corberon est touché par le site Natura 2000 « Forêt de Cîteaux et environs », classé Z.S.C. (site n°FR2601013) et Z.P.S. (site n°FR2612007). L'opérateur Natura 2000 est la Communauté de communes des Rives de Saône. Le document d'objectifs, rédigé par l'ONF et par la LPO Côte d'Or, a été approuvé en 2013.

Le site s'étend sur 13 284 hectares de forêts et d'étangs entourés de paysages agricoles caractéristiques de la plaine de la Saône. Les habitats naturels diversifiés (chênaie pédonculée, hêtraie-chênaie, aulnaie-frênaie...) accueillent une grande diversité d'espèces animales et végétales parmi lesquelles de nombreuses chauves-souris, des amphibiens et des oiseaux patrimoniaux. Les larges ceintures végétales des étangs accueillent des espèces rares et menacées (cf. fiches descriptives en **annexe 3**).

A Corberon, le site Natura 2000 couvre toute la partie Est du territoire communal (forêt domaniale et étang de Champ Jarley).

3.2 Occupation du sol et milieux naturels

L'étude de la végétation a été réalisée au printemps 2016 (fin mars et début juin 2016). La démarche a consisté à identifier et cartographier les grands types d'habitats naturels sur l'ensemble du territoire communal, sur la base des vues aériennes et sur la base d'une campagne de terrain qui a ciblé le village et ses abords immédiats (susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation). Les données sur la forêt proviennent essentiellement de la bibliographie (plan d'aménagement forestier établi par l'ONF, document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêt de Cîteaux et environs »). Seul le Bois des Usages, proche du village, a été prospecté lors des inventaires de terrain.

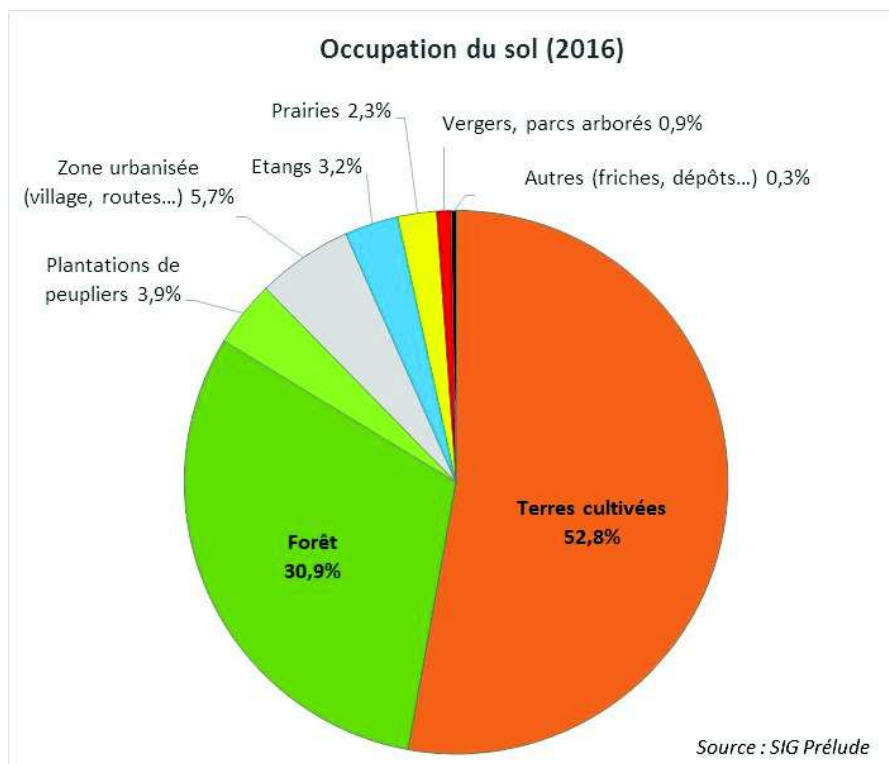


Figure 9 : Répartition de l'occupation du sol à Corberon

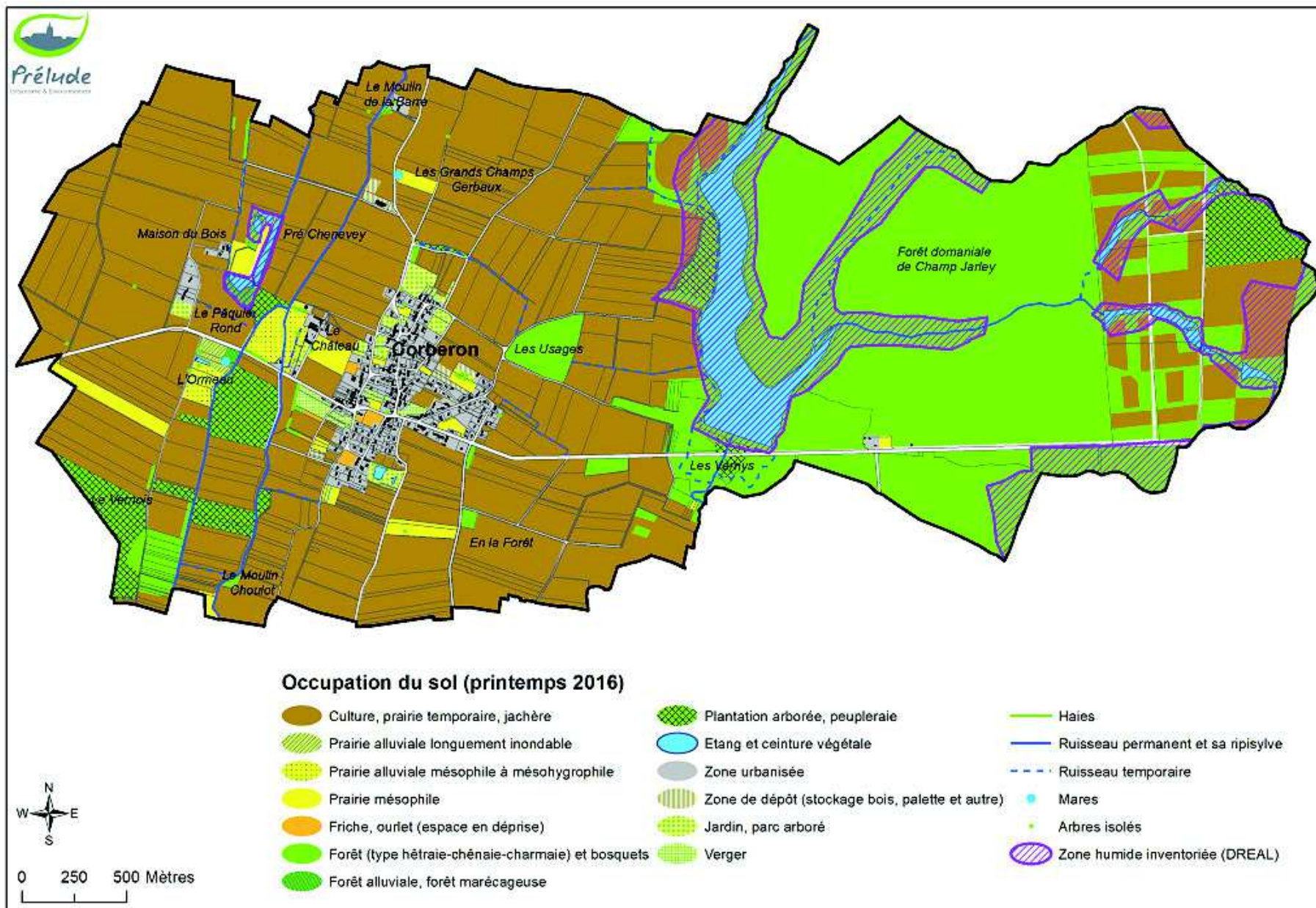


Figure 10 : Occupation du sol en 2016

3.2.1. L'espace agricole

Les grandes cultures

L'espace agricole de Corberon est principalement constitué de grandes cultures de céréales (blé, orge), de tournesol, de colza, de maïs, de chanvre et de lin.

Ces milieux exploités de manière intensive présentent une faible diversité végétale. L'utilisation d'herbicides limite le développement de la flore adventice (communément appelée « mauvaises herbes »). Quelques espèces parviennent néanmoins à se développer en bordure de parcelle comme le coquelicot, le chiendent, le vulpin des champs, la folle-avoine ou encore le liseron des champs.



Culture de maïs à Corberon

Les prairies naturelles et semi-naturelles

Les prairies ont quasiment disparu de Corberon, du fait de pratiques agricoles orientées vers la culture intensive de céréales et d'oléagineux. Les dernières prairies sont observées dans la trame urbaine (associées aux vergers) ou dans la plaine alluviale du Meuzin, dans le secteur du « Pâquier Rond » et de « l'Ormeau ».

La composition floristique des prairies est largement tributaire de la nature des sols et des pratiques agricoles (fauche, pâture, amendement). Trois grands types de prairies peuvent être observés à Corberon :

- **La prairie de fauche mésophile⁴ à fromental** (n°habitat CORINE biotopes⁵ 38.22, intérêt communautaire 6510) : la véritable prairie de fauche se caractérise par l'abondance des plantes à fleurs (grande marguerite, centaurée jacée, crépides, lotier corniculé, gesse des prés, oseille sauvage...) et la présence des graminées favorisées par la fauche (fromental, flouve odorante, houlque laineuse). Le cortège floristique s'appauvrit sur les sols amendés (communautés eutrophes⁶ à brome mou, grande berce, renoncule âcre et pissenlit). Certaines bandes enherbées maintenues le long des cours d'eau subissent le passage répété d'engins agricoles qui favorise les espèces résistantes au tassement des sols (pâturin annuel, plantain majeur, potentille rampante, pissenlit, trèfle rampant...).
- **La pâture mésophile** (n°habitat CORINE biotopes 38.11) : l'adaptation de la flore au piétinement et au pâturage se traduit par une physionomie dominée par des plantes à stolons souterrains et à rosettes. Les refus du bétail forment souvent des touffes d'herbes hautes dispersées dans le pâturage. L'aspect hétérogène de ces prairies est renforcé par le passage répété du bétail. Cette formation se caractérise par l'abondance d'espèces à repousse rapide comme le ray-grass anglais, la crénelle, la féтуque rouge, le pissenlit et la pâquerette.
- **La prairie alluviale mésohygrophile⁷** (n°habitat CORINE biotopes 37.21) : cette prairie fraîche à humide occupe la plaine alluviale inondable du Meuzin. Elle est soumise à la fauche et à la pâture (pâturage équin). Deux variantes ont été observées :
 - La prairie alluviale courtement inondable du *Bromion racemosi* : il s'agit d'une formation herbacée dense dominée par de grandes graminées comme le brome rameux, l'orge faux-seigle, l'agrostide stolonifère ou encore la houlque laineuse. Elles sont accompagnées de la renoncule rampante, la potentille rampante et localement la potentille ansérine qui témoignent d'une certaine hydromorphie dans les sols.

⁴ Mésophile : qualifie une espèce ou un groupement d'espèces qui se développe sur des sols fertiles et bien drainés

⁵ La typologie CORINE Biotopes est un système de classification des habitats naturels européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment) dont l'objectif est d'identifier et de décrire les biotopes d'importance majeure pour la conservation de la nature au sein de la Communauté européenne (classification utilisée dans le cadre du réseau Natura 2000)..

⁶ Eutrophe : qualifie un groupement végétal qui présente une affinité pour les sols riches en nutriments.

⁷ Mésohygrophile : qualifie une espèce ou un groupement d'espèces qui se développe sur des sols moyennement humides

- La prairie alluviale longuement inondable de *Oenanthion fistulosae* : cette prairie franchement humide et inondable occupe une dépression dans le secteur de « l'Ormeau ». Elle était encore noyée sous 20 cm d'eau le 6 juin 2016. La végétation y est dominée par le scirpe des marais, les joncs, les laïches, le chiendent, la renoncule rampante et l'**œnanthe fistuleuse**, une ombellifère « très rare » en Bourgogne d'après le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien⁸.



Prairie alluviale à brome rameux



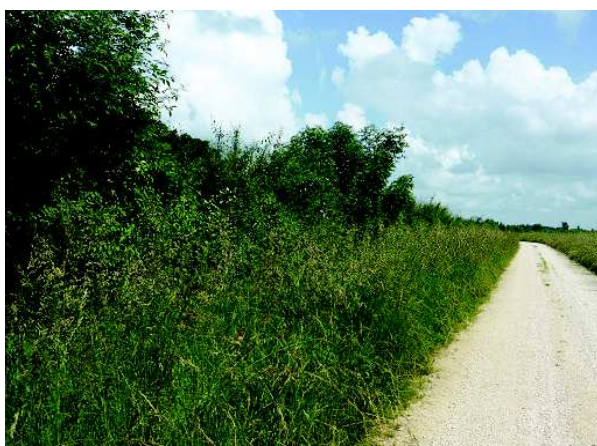
Prairie alluviale inondable à Oenanthe fistuleuse

Les vergers

Les arbres fruitiers haute-tige (noyers, pommiers, cerisiers, pruniers...) sont localement associés aux prairies de fauche mésophiles ou aux pâtures. Ces vergers constituent des espaces de respiration dans la trame urbaine ou forment une zone « tampon » entre le bâti et les terres cultivées. Ils présentent un intérêt écologique, paysager et patrimonial indéniable. Au printemps, la floraison abondante des arbres fruitiers attire une grande diversité d'insectes butineurs et leurs prédateurs. Les vieux arbres creux sont prisés par les oiseaux cavernicoles. A l'automne et en hiver, les fruits non récoltés constituent une ressource alimentaire importante pour la faune (grives, merles, rongeurs...).

Les haies

Le réseau de haies est quasi inexistant à Corberon : il se limite aux ripisylves du Meuzin et du Flussey, constituées d'aulnes, de frênes, de saules et de peupliers, et à quelques haies arbustives. Ces bandes boisées sont riches en espèces à baies très attractives pour la faune (cornouiller sanguin, églantier, prunellier, aubépine monogyne, fusain d'Europe...). Zones d'alimentation et de refuge pour la faune, elles forment des « corridors écologiques » favorisant le déplacement de certaines espèces et le brassage génétique des populations. Elles assurent également un rôle important de maintien des sols et de régulation hydrique (brise-vent, ombrage, évapotranspiration par le feuillage, « absorption » des eaux par le système racinaire...).



Haie arbustive en bordure de chemin agricole



Haie arborée (ripisylve) et bandes enherbées le long des ruisseaux

⁸ Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2016. Catalogue de la flore de Bourgogne, version mai 2016. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp>.

3.2.2. Les milieux aquatiques

Le territoire communal de Corberon est parcouru par un certain nombre de cours d'eau qui abritent des communautés végétales adaptées aux conditions écologiques locales (profondeur du lit, intensité du courant, charge en matières organiques...). Plusieurs types de communautés végétales aquatiques et semi-aquatiques peuvent être observés dans le Meuzin et ses affluents :

- Des communautés à **renoncule aquatique** dans les zones de courant,
- Une végétation semi-aquatique sur les petits ruisseaux au courant lent : communautés à **véroniques aquatiques** (mouron d'eau, véronique des ruisseaux ou cresson de cheval), plantain d'eau et menthe aquatique, communauté à glycérie flottante, groupements à iris jaune...
- Sur les rives croît une formation herbacée haute, appelée **mégaphorbiaie**. Elle est dominée par la reine des prés, l'épilobe hirsute et les grandes laîches. Sur les sols plus riches en nutriments se développe une variante eutrophe dominée par l'ortie dioïque, le gaillet gratteron, le sureau yèble et le liseron des haies, en association avec le **roseau commun**.
- La ripisylve lorsqu'elle existe est principalement constituée de saules, d'aulnes, de frênes et de peupliers.



Mégaphorbiaie à grandes laîches et reine des prés sur les rives d'un ruisseau



Mégaphorbiaie eutrophe et roselière sur les rives du Meuzin

Les étangs de Corberon abritent d'autres communautés végétales aquatiques propres aux eaux stagnantes : communautés à nénuphars jaunes, à potamot crépu, à lentilles d'eau, à rorripe amphibie...



Communauté à nénuphars jaunes dans un étang à Corberon



Communauté à potamot crépu dans une mare

Cette végétation joue un rôle écologique important : elle contribue à l'épuration et l'oxygénation des eaux et constitue un support de ponte, une zone refuge et une source de nourriture pour la faune liée au milieu aquatique (poissons, amphibiens, libellules).

3.2.3. La forêt

La forêt de Corberon représente un tiers de la superficie communale et s'organise en un vaste massif formé par la forêt domaniale et la forêt communale de Champ Jarley, par le Bois des Usages (communal), par des plantations de peupliers et quelques boisements humides (privés) dans la plaine alluviale du Meuzin.

Habitats forestiers

Plusieurs types d'habitats forestiers sont représentés à Corberon, en fonction de la configuration topographique et de l'hydromorphie des sols (par ordre d'importance) :

- **La hêtraie-chênaie-charmaie** neutrocline à Mélisque uniflore (n°habitat CORINE biotopes : 41.1312) : elle compose l'essentiel de la forêt de Champ-Jarley. Les traitements sylvicoles favorisent les chênes (chêne pédonculé, chêne sessile) au détriment du hêtre qui ne constitue qu'une essence secondaire en compagnie du frêne, du merisier et de l'érable sycomore. Un inventaire réalisé dans le Bois des Usages le 6 juin 2016 a permis de relever les espèces suivantes : chêne sessile, charme, érable champêtre, frêne commun, merisier, peuplier tremble, chèvrefeuilles (des haies, des bois), aubépines (monogyne, épineuse), troène sauvage, laïche des bois, lierre grimpant, anémone des bois, gouët tacheté et muguet.
- **La chênaie pédonculée-charmaie** du *Carpinion betuli* (n°habitat CORINE biotopes : 41.24) : elle se développe dans les dépressions, sur les sols à bonne réserve en eau.
- **L'aulnaie-frênaie à laïches espacées** (n°habitat CORINE biotopes : 44.31), un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au sens de la Directive Habitats-Faune-Flore (91E0*). Cet habitat forestier est inventorié en contexte humide dans la forêt domaniale de Champ-Jarley.
- **L'aulnaie et la saussaie marécageuses** (n°habitat CORINE biotopes : 44.9) : cet habitat se rencontre en queue d'étang dans la forêt de Champ-Jarley mais il a également été observé au bord de la RD973 au lieu-dit « l'Ormeau », en association avec une prairie inondable à Oenanthe fistuleuse.
- **Les plantations de peuplier** (n°habitat CORINE biotopes : 83.32) : elles ponctuent la plaine alluviale du Meuzin. Les boisements gérés de manière intensive présentent peu d'intérêt écologique et contribuent à l'assèchement des zones humides lorsque leur implantation s'accompagne du creusement d'un réseau de fossés de drainage. La strate herbacée s'apparente à une friche herbacée haute composée d'orties, ronces, cardère, brome stérile, benoîte commune, potentille rampante... En milieu alluvial, l'usage d'herbicides sur les jeunes plantations constitue une source de pollution du milieu aquatique déjà impacté par les pesticides de la céréaliculture intensive. Ces milieux peuvent néanmoins servir de refuge pour la faune dans un contexte hyper-anthropisé. Ils peuvent également jouer un rôle hydraulique en limitant les phénomènes de ruissellement et d'inondations dans un contexte de grandes cultures où les sols nus dominant, mais ce rôle hydraulique est bien moindre que celui des boisements alluviaux plus naturels.



Chênaie-charmaie acidiline (Bois des Usages)



Peupleraie dans la plaine alluviale du Meuzin

Gestion sylvicole

La forêt domaniale de Champ Jarley appartient à l'Etat. Elle est gérée par l'ONF et couvre une superficie de 216 ha 30 a. Le plan d'aménagement forestier établi pour la période 2004-2023 prévoit une série unique de conversion en futaie régulière de chêne. Ancienne forêt royale, puis privée, la forêt de Champ Jarley a été vendue en 1945 aux Hospices de Beaune puis à l'Etat en 1984. Elle faisait partie d'un parc de chasse clôturé en 1972, date du premier bail de chasse signé au profit de M. André Boisseaux. Ce n'est qu'en 2004 que la clôture a été démontée et que tous les gibiers ont été éliminés. La forêt fait partie de la série eutrophe à mésotrophe de la chênaie mixte-charmaie des limons lessivés à tremble et bouleau (source : ONF).

La forêt communale représente 75 ha 73 a. Elle s'inscrit dans la continuité de la forêt domaniale et compte également le Bois des Usages situé à proximité du village. La forêt est soumise au régime forestier. Le plan d'aménagement forestier établi pour la période 2005-2024 prévoit une série unique de production et de protection générale avec un traitement de conversion en futaie régulière de chêne et de frêne. Les stations forestières relèvent principalement de la chênaie sessiliflore-(hêtraie)-charmaie acidiline sur limons et de la chênaie pédonculée-(frênaie)-charmaie mésohygrocline de fonds de vallons.

3.2.4. Les espèces patrimoniales

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée au sein de la trame urbaine où les milieux naturels et semi-naturels abritent une flore assez banale. Une espèce rare (mais non protégée) a été observée au sein d'une prairie inondable du Meuzin : l'**Oenanthe fistuleuse**.

Le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP) répertorie deux espèces protégées sur la commune de Corberon, la lindernie rampante et la scutellaire hastée, deux espèces liées aux milieux aquatiques et humides.

Espèce	Protection	Dernière observation	Source donnée	Biotope
Lindernie rampante, Lindernie des marais (<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767)	Nationale	2001	CBNBP	Bord des étangs
Scutellaire hastée (<i>Scutellaria hastifolia</i> L., 1753)	Régionale	1963	CBNBP	Bord des eaux, fossés humides

Tableau 1 : Espèces végétales protégées inventoriées par le CBNBP à Corberon

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêt de Cîteaux et environs » ne mentionne aucune espèce végétale d'intérêt communautaire sur la commune de Corberon mais évoque la présence « potentielle » de la **Marsilée à quatre feuilles** (*Marsilea quadrifolia* L., 1753) dans l'étang de Champ Jarley. Cette fougère aquatique d'intérêt européen est protégée en France.

3.3. La faune

Les données sur la faune sont issues d'observations ponctuelles de terrain (mars-juin 2016), complétées par les données bibliographiques suivantes :

- La base de données régionale sur la faune sauvage « Bourgogne Base Fauna » (BBF) qui est la base référente du pôle « faune » du Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP Bourgogne), portail de diffusion régionale des données publiques.
- La base de données de la Ligue pour la Protection de Oiseaux (LPO) Côte d'Or.
- Les données du site Natura 2000 « Forêt de Cîteaux et environs » sur le site de l'Inventaire National pour la Protection de la Nature (INPN).
- Le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Corberon (ONF).
- Le plan de gestion de la forêt domaniale de Corberon (ONF).
- Les témoignages d'un ancien agriculteur et chasseur à Corberon, Monsieur Adrien MARTIN.

3.3.1. Les mammifères

Les massifs forestiers de la commune abritent des mammifères communs à très communs comme le chevreuil, le sanglier, le blaireau, le renard roux, l'écureuil roux, le hérisson d'Europe, la martre des pins, le putois et le discret chat forestier. Le cerf élaphe ne serait que de passage sur la commune.

Les espaces agricoles et les milieux semi-ouverts (friches, haies, vergers) sont peuplés de nombreuses espèces de micromammifères, de mustélidés (hermine, fouine...) et du lièvre d'Europe. Le ragondin est signalé par l'ONF sur la commune. Cette espèce originaire d'Amérique est classée nuisible en France pour les dégâts qu'elle occasionne (dégâts aux cultures, déstabilisation des berges des cours d'eau, risque sanitaire). Un individu a été aperçu au printemps 2016 dans le bois marécageux de « l'Ormeau ».

La forêt de Champ-Jarley présente des enjeux forts les **chauves-souris**. Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêt de Cîteaux et environs » ne fournit aucune donnée sur Corberon mais des inventaires réalisés dans la forêt de Cîteaux mettent en évidence la présence d'au moins 19 espèces forestières dans le secteur, dont 5 espèces d'intérêt communautaire (grand murin, grand rhinolophe, barbastelle d'Europe, murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein). Aucun gîte de mise bas, de transit ou d'hibernation n'est connu à Corberon. Le bâti ancien est susceptible d'abriter quelques petites colonies de chauves-souris (pipistrelle commune). Les zones humides, notamment les ripisylves sont des territoires de chasse et des voies de déplacement privilégiées pour un certain nombre d'espèces.

3.3.2. Les oiseaux

La forêt de Champ Jarley, par son étendue et sa situation dans la continuité de la forêt de Cîteaux, présente des enjeux forts pour les oiseaux, ce qui a justifié son intégration au réseau Natura 2000 au titre des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Plusieurs espèces d'intérêt communautaire sont inventoriées sur la commune par la LPO de Côte d'Or : le busard Saint-Martin (nicheur potentiel dans les coupes forestières), la bondrée apivore, le milan noir, le milan royal, le pic mar, le pic noir, le pic cendré... Le document d'objectifs du site Natura 2000 signale également des contacts réguliers de Grand-Duc d'Europe à proximité de l'étang de Champ Jarley (donnée ONCFS).

Les étangs abritent une avifaune spécifique qui vient s'y alimenter, s'y reproduire ou s'y reposer (halte migratoire). La LPO de Côte d'Or signale plusieurs espèces remarquables observées en période de reproduction à Corberon comme le **bihoreau gris**, le **blongios nain**, le héron pourpré (nicheur « certain » à Corberon), la grande aigrette, la nette rousse, le **fuligule milouin**, le busard des roseaux et des espèces plus banales comme le martin-pêcheur, le bruant des roseaux, l'aigrette garzette, la rousserolle effarvatte, le canard colvert, le héron cendré ou encore la bergeronnette des ruisseaux. D'autres espèces peuvent y être observées en période hivernale comme le canard pilet, le canard siffleur, le canard chipeau ou encore le balbuzard pêcheur. La prospection de terrain réalisée le 22 mars 2016 dans le cadre de la révision de la carte communale a permis d'observer de nombreux oiseaux d'eau sur l'étang de Champ Jarley : plusieurs dizaines de cygnes tuberculés, de foulques macroules, de grèbes huppés, de fuligules milouins, au moins cinq grandes aigrettes, deux nettes rousses, un héron cendré et un milan noir.

Les zones agricoles intensives sont moins attractives pour l'avifaune, hormis pour certaines espèces qui nichent au sol comme l'alouette des champs et le **busard cendré** (nicheur « possible » sur la commune d'après la LPO). La Bourgogne serait un puits démographique pour cette espèce menacée dont la survie est fortement liée à la mise en place de mesures de protection des nids dans les champs de céréales (actions menées par la LPO Côte d'Or).

Des guêpiers d'Europe seraient régulièrement de passage sur la commune. Cette espèce méridionale se trouve en limite de son aire de répartition. Elle niche dans les berges sablonneuses des rivières et gravières du Val de Saône.

La végétation spontanée herbacée et arbustive qui se développe en marge des parcelles cultivées, sur les berges des ruisseaux, ou sur les terrains en friche est colonisée par de petits passereaux comme la fauvette à tête noire, la fauvette grisette, le rossignol philomèle, la linotte mélodieuse (espèce « vulnérable » en France), le bruant jaune et le chardonneret élégant. Le réseau de haies, très peu développé à Corberon, accueille une espèce d'intérêt communautaire, la **pie-grièche écorcheur**. Un mâle a été observé en période de reproduction (le 6 juin 2016) sur une haie au nord du territoire communal (lieu-dit « le Bâtard d'Eau »).



Foulques, grèbes huppés et fuligules milouins sur l'étang de Champ Jarley



Pie-grièche écorcheur photographiée à Corberon

Les zones urbanisées sont colonisées par des espèces communes à très communes (mais néanmoins protégées en France) comme le moineau domestique, l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, le martinet noir, la mésange charbonnière, la mésange bleue, le verdier d'Europe et la chouette effraie.

3.3.3. Les amphibiens et les reptiles

Les étangs et les fossés en eau de la commune sont colonisés par la grenouille verte et la grenouille rieuse. Ils constituent également des lieux de reproduction pour le crapaud commun et la grenouille rousse.

La salamandre tachetée est signalée sur la commune dans la base de données régionale (BBF). Cette espèce est liée au milieu forestier. Les sols argileux souvent imperméables sont favorables à un réseau dense de zones humides de tailles variées (ornières, fossés, mares temporaires) qui offrent de nombreux sites de reproduction et d'alimentation pour le **crapaud Sonneur à ventre jaune**. Inventorié en forêt de Cîteaux, il est potentiellement présent dans la forêt de Champ Jarley.

Aucune donnée sur les reptiles n'est disponible. Les zones humides et les plans d'eau abritent probablement la couleuvre à collier. Le lézard des murailles a été observé dans le village. Cette espèce ubiquiste est très commune dans la région. Les élus signalent la découverte récente d'une **tortue de Floride** sur la commune, probablement échappée de captivité. Cette espèce exotique constitue une menace pour les espèces aquatiques autochtones par la prédation qu'elle exerce sur ces espèces (poissons, batraciens, larves d'insectes...).

3.3.4. Les poissons

Au niveau de Corberon, le Meuzin et la Sereine relèvent de la deuxième catégorie piscicole (parcours privé). La gestion halieutique est confiée à l'AAPPMA « La Truite Beaunoise ». La population piscicole du Meuzin est riche mais déséquilibrée, avec un peuplement largement dominé par le chevesne, le vairon, la loche franche et le goujon. Cette productivité traduirait une eutrophisation du milieu⁹.

Les poissons pêchés dans les étangs (privés) sont principalement la carpe, le gardon, la tanche, le brochet, la perche et le sandre.

⁹ Source : Hydrosphère, 2006 – Qualité piscicole de la Dheune.

3.3.5. Les insectes

Au mois de juin 2016, les cours d'eau étaient fréquentés par le Calopteryx éclatant et le Calopteryx vierge, deux espèces de libellules communes en région Bourgogne. Une espèce protégée en France est potentiellement présente dans les petits ruisseaux, l'Agrion de Mercure mais sa présence n'a pu être confirmée. Les eaux stagnantes accueillent d'autres espèces comme l'Anax empereur, la libellule déprimée, l'Agrion jouvencelle, l'Agrion joli ou encore la Nymphe à corps de feu (observés en juin 2016). La base de données régionale (BBF) mentionne la présence sur la commune de l'Aesche mixte, du Leste vert, du Leste fiancé et du Sympétrum sanguin.

Le milieu forestier est susceptible d'accueillir un coléoptère menacé, le Lucane cerf-volant, l'espèce étant signalée en forêt de Cîteaux (site Natura 2000).

Enfin, la BBF inventorie une vingtaine d'espèces de papillon (non menacées) parmi lesquelles le Tristan, le Tabac d'Espagne, le Nacré de la ronce, le Petit Nacré, le Fadet commun, le Petit sylvain, la Sylvaine, le Tircis, l'Amaryllis, l'Hespérie de la houlque ou encore le Souci et le Soufré.

3.4. Continuités écologiques de la trame verte et bleue

La notion de Trame Verte et Bleue (TVB) découle du Grenelle de l'Environnement et vise à préserver la biodiversité en repensant l'aménagement du territoire en termes de réseaux et de connectivité écologiques. Cette démarche contribue à diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels en prenant en compte la biologie des espèces sauvages (déplacements pour communiquer, circuler, s'alimenter, se reposer, se reproduire...).

La trame verte se compose des formations végétales linéaires ou ponctuelles (alignements d'arbres, bandes enherbées, bosquet), mais aussi de l'ensemble des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (forêt, prairies extensives, landes). La trame bleue est constituée des milieux aquatiques et humides. Ces deux trames sont considérées comme un tout car les liaisons entre milieux aquatiques et terrestres ont une importance écologique primordiale.

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 identifie la trame verte et bleue comme « **un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées** par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements auxquels des dispositions législatives reconnaissent cette compétence et, le cas échéant, celle de délimiter ou de localiser ces continuités. (...) L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent notamment **permettre aux espèces animales et végétales** dont la préservation ou la remise en bon état constitue un enjeu national ou régional **de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.** »

Les continuités écologiques constituant la trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- **Réservoir de biodiversité** : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et le mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ces espaces bénéficient généralement de mesures de protection ou de gestion (arrêté préfectoral de protection de biotopes, réserve naturelle, gestion contractuelle Natura 2000...)
- **Corridors écologiques** : ils représentent des voies de déplacement privilégiées pour la faune et la flore et permettent d'assurer la connexion entre réservoirs de biodiversité (liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettant sa dispersion ou sa migration). Il s'agit de structures linéaires (haies, ripisylves...), de structures en « pas-japonais » (mares, bosquets...) ou de matrices paysagères (type de milieu paysager).

Les cours d'eau peuvent constituer à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

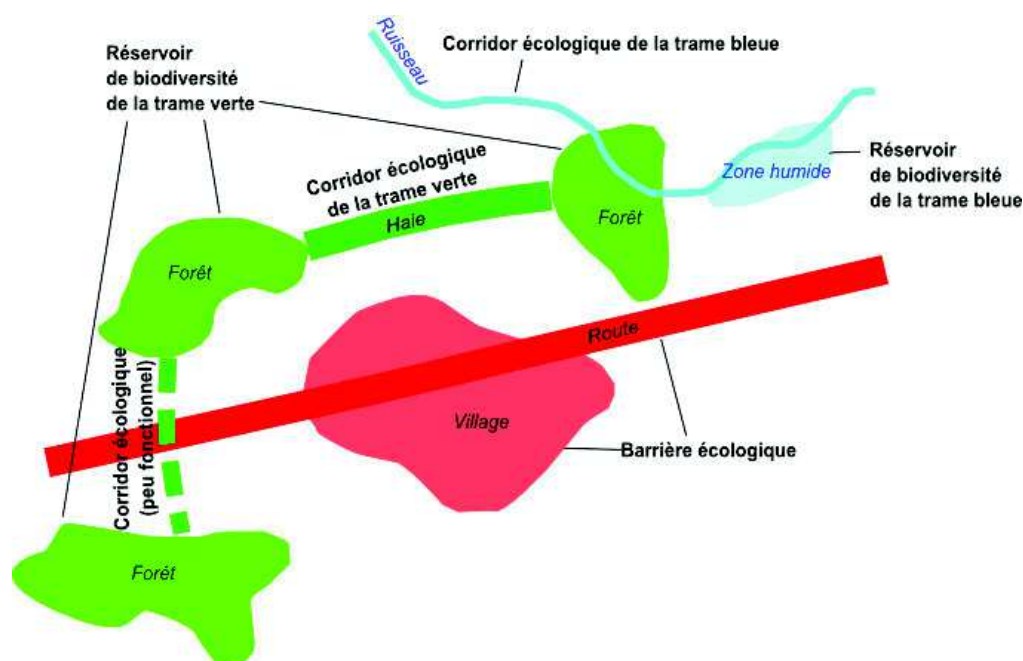


Figure 11 : Schéma de principe des continuités écologiques de la trame verte et bleue

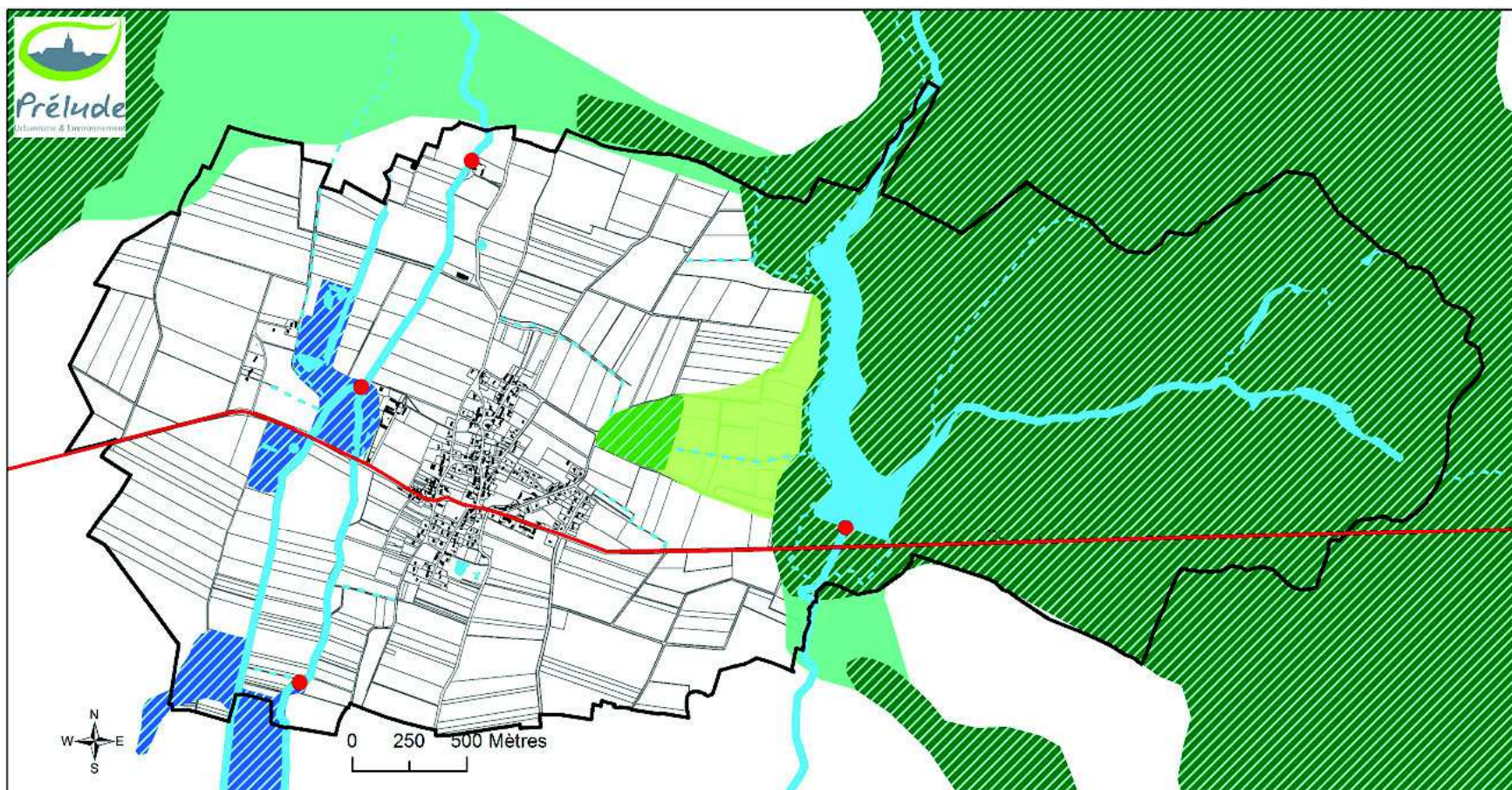
La mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale se traduit sous la forme d'un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**. Le SRCE de la région Bourgogne a été adopté par arrêté préfectoral le 6 mai 2015. Cette démarche a été menée en articulation avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

Les collectivités territoriales doivent prendre en compte le SRCE lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme.

Au regard du SRCE, les enjeux régionaux à Corberon concernent principalement la forêt puisque le massif forestier de Champ Jarley (situé à l'Est du village) intègre un vaste réservoir de biodiversité qui s'étend jusqu'à la forêt de Cîteaux. De l'autre de village (côté Ouest) s'étend un autre massif forestier, la forêt domaniale de Borne. Un corridor est identifié entre les deux massifs forestiers, au nord du territoire communal, dans le prolongement du Bois de la Barre. Ce même corridor est identifié dans le SCoT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges mais avec un degré de précision moindre. Les enjeux concernent également les milieux aquatiques et humides : le Meuzin, la Sereine, les plans d'eau et les zones humides du massif de Champ Jarley sont identifiés comme « réservoirs de biodiversité » de la trame bleue.



La révision de la carte communale à Corberon a été l'occasion d'analyser de manière plus fine les enjeux liés à la trame verte et bleue locale. Cette analyse est basée sur des observations de terrain réalisées au mois de juin 2016 qui ont conduit à cartographier les habitats naturels et semi-naturels sur l'ensemble du territoire communal (cf. figure « occupation du sol »). Sur la base de ces observations de terrain, de l'interprétation des vues aériennes et des connaissances sur la biologie des espèces, une carte des principales continuités écologiques de la trame verte et bleue a été élaborée (cf. figure suivante). Elle met en évidence les enjeux suivants :

- **La forêt joue un rôle majeur à l'échelle locale et régionale.** Le massif forestier de Corberon intègre un vaste réservoir de biodiversité en lien avec la forêt de Cîteaux, très étendu et peu morcelé, qui offre de vastes territoires à une faune sensible au dérangement (milan royal, pics...). La forêt abrite de nombreux étangs, ruisseaux et zones humides peu accessibles au public qui présentent un intérêt fort pour la faune liée à ces milieux. La RD973 à Corberon coupe le massif forestier en deux : elle constitue la principale barrière écologique du secteur par l'importance du trafic sur cet axe. Le Bois des Usages constitue une annexe du massif forestier de Champ Jarley. Il peut être considéré comme un petit réservoir de biodiversité à l'échelle locale, dans un contexte très artificialisé de grandes cultures.
- La présence d'un corridor écologique au nord du territoire communal est confirmée par les chasseurs locaux. Ce corridor serait emprunté par le grand gibier qui circule entre la forêt de Champ Jarley et la forêt de la Borne. Son emprise serait néanmoins beaucoup moins large que celle définie dans le SCoT. LE corridor s'inscrirait dans le prolongement du Bois de la Barre (cf. figure suivante).
- **Les zones humides identifiées aux lieux-dits « l'Ormeau » et « Le Pâquier Rond » forment un petit réservoir de biodiversité local.** Ils abritent une faune et une flore spécifique menacée par l'intensification des pratiques agricoles (drainage, mise en culture, plantations de peupliers).
- Les rivières, les ruisseaux, leurs ripisylves et les bandes enherbées maintenues de part et d'autre des cours d'eau constituent à la fois des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité dans un contexte très artificialisé. Ces corridors sont indispensables au maintien des espèces liées aux milieux aquatiques et humides (poissons, odonates, flore spécifique...).
- Aucun corridor écologique n'a été identifié à l'échelle du village qui s'inscrit dans un contexte de grandes cultures. Il convient néanmoins de souligner la présence de quelques vergers et de parcs arborés qui sont le support d'une certaine biodiversité au sein d'espaces artificialisés (zones « relais » pour la faune et la flore).





Continuités écologiques de la trame verte et bleue



Réservoirs de biodiversité

-  Réservoir de biodiversité (forêt et milieux humides) - Enjeu régional
-  Réservoir de biodiversité (forêt) - Enjeu local
-  Réservoir de biodiversité (milieux humides) - Enjeu local
-  Plans d'eau, rivière Le Meuzin et ruisseaux permanents

Corridors de la trame verte

-  Corridor à enjeu régional
-  Corridor à enjeu local

Corridors de la trame bleue

-  Corridor aquatique et humide (cours d'eau permanent et ripisylve)
-  Corridor temporaire (cours d'eau temporaire)

Barrières écologiques



-  RD973
-  Obstacles ponctuels (barrage, seuil, déversoir)

Figure 12 : Continuités écologiques locales de la trame verte et bleue

3.5. Hiérarchisation écologique du territoire communal

La figure suivante hiérarchise les milieux naturels présents sur le territoire communal sur la base des critères suivants :

- Originalité du milieu
- Degré de naturalité
- Etat de conservation
- Diversité des espèces
- Présence d'espèces remarquables (faune et/ou flore)
- Rôle écologique exercé par le milieu (rôle hydraulique, corridor, maintien des sols...)

Cette carte permet de visualiser les secteurs qui présentent les enjeux écologiques les plus forts.

Milieux à fort intérêt écologique

Ont été classés dans cette catégorie :

- **Les ruisseaux** permanents et les ruisseaux temporaires qui les alimentent, pour leur rôle de réservoir de biodiversité, leur rôle de corridor de la trame bleue, et les menaces qui pèsent sur ces milieux (pollutions domestiques et agricoles, artificialisation du lit...)
- **L'étang de Champ Jarley**, certains petits étangs et des **mares** qui abritent une faune et une flore originale (herbiers aquatiques, oiseaux d'eau, odonates...)
- Les **milieux humides** (ripisylves, aulnaie-frênaie, prairies alluviales et boisement inondables de « l'Ormeau ») pour leur rôle dans la biodiversité locale, leur rôle hydraulique (épuration et rétention des eaux) et pour les menaces qui pèsent sur ces milieux (drainage, plantations de peupliers) ;

Milieux à intérêt écologique « moyen »

Cette catégorie regroupe :

- Le **massif forestier** de Corberon (hors boisements humides) qui constitue par son étendue un réservoir de biodiversité dans un contexte très artificialisé.
- Les **vergers et les grands parcs arborés** qui représentent des îlots de verdure au sein du village et constituent des zones « relais » pour la faune.
- Les **haies** et les **bosquets** qui subsistent à l'état relictuel sur la commune et qui ont un rôle important à jouer en tant que zones refuge et zones d'alimentation pour la faune. Ils jouent également un rôle dans le ressuyage des terres par l'effet « pompe » des racines des arbres et arbustes et interviennent plus généralement dans la régulation du climat local (effet brise-vent, ombrage, limitation de la réverbération, capture du CO2...).
- Les **zones humides dégradées** (peupleraies) et les étangs artificiels dont les aménagements et la fréquentation limitent sensiblement la valeur écologique.
- Les bandes enherbées le long des cours d'eau et les parcelles cultivées situées en **zone inondable** pour leur rôle hydraulique (champ d'expansion des crues).

Milieux à intérêt écologique « faible »

Il s'agit des milieux qui subissent une forte pression humaine par les pratiques agricoles intensives (grandes cultures), par les aménagements réalisés ou par la fréquentation humaine (zones urbanisées).

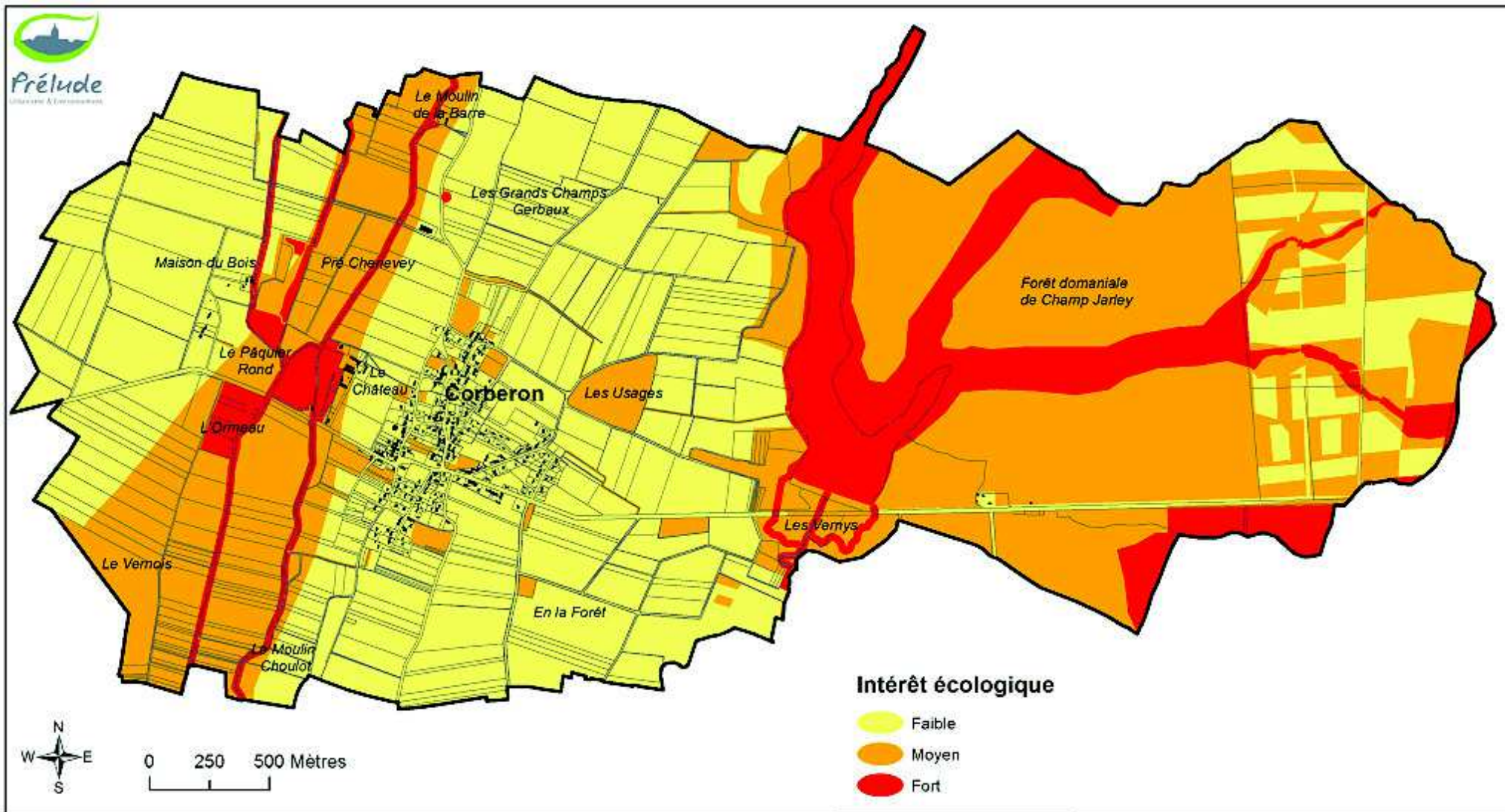


Figure 13 : Hiérarchisation écologique du territoire communal

4. Paysage

Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations. La Convention européenne du Paysage (Florence, 2000), entrée en vigueur en France le 1er Juillet 2006 définit le paysage comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

4.1. Unités paysagères

A l'échelle départementale

D'après l'Atlas des paysages de Côte d'Or, la commune de Corberon s'inscrit dans l'unité paysagère dite de « **La plaine méridionale** », qui se caractérise par un « *grand paysage plat et lumineux, façonné par la tradition monastique, la géométrie des grandes cultures et la présence massive de la forêt de Cîteaux (...)* ».

Ce paysage offre de larges perspectives visuelles limitées par les franges boisées des massifs forestiers. Les éléments de verticalité sont rares, ils se limitent aux alignements d'arbres le long des routes, aux ripisylves morcelées de cours d'eau, aux lignes électriques et aux bâtiments agricoles qui peuvent prendre des proportions considérables (hauts silos).

Les massifs forestiers forment de vastes unités quadrillées exploitées en futaies régulières de chênes. Les prairies sont rares, elles occupent généralement les bas-fonds humides le long des cours d'eau quand ils n'ont pas subi d'importantes modifications de leur tracé. Elles ont pour la plupart été remplacées par de grandes cultures et des peupleraies. Les travaux monastiques au XIIème siècle ont en effet asséché une grande partie de la plaine marécageuse avec la multiplication de fossés de drainage et la rectification de nombreux cours d'eau.

Au sein de cette unité, les villages s'organisent souvent long des voies et autour d'un carrefour, formant un tissu assez lâche et peu structuré de maisons entourées de jardins. Les voies de communication (routes, autoroute, voie ferrée) forment un réseau dense rectiligne reliant Beaune à Dijon et à Seurre.

L'Atlas des paysages de la Côte d'Or classe le village de Corberon dans un « **secteur sensible paysagèrement** » en raison de sa traversée par la RD973, grande infrastructure qui offre un fuseau de perception privilégiée

A l'échelle du SCoT

Au regard du SCoT des Agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges (approuvé en 2014), la commune de Corberon s'inscrit dans l'entité paysagère de « La Plaine », une entité marquée par « *une structure territoriale en openfield et par un relief peu marqué. Ces caractéristiques constituent à la fois un atout et un inconvénient pour le territoire :*

- *L'immensité de l'openfield dégage de larges visibilités, des perspectives lointaines, simples et homogènes, avec bon nombre de vues lointaines sur la côte viticole.*
- *Les paysages et les villages de plaine peu marqués par le relief sont facilement banalisables par l'implantation d'éléments visibles (silos, infrastructures,...). Les extensions urbaines tendent de ce fait à déstructurer rapidement un paysage fragile mais loin d'être dépourvu d'intérêt patrimonial. »*

Deux sous-secteurs sont identifiés au sein de cette entité paysagère :

- La **plaine du Meuzin-Cîteaux**, caractérisée par de vastes massifs forestiers de chênes quadrillés de pistes et de chemins rectilignes, dont fait partie la forêt de Champ Jarley.
- La **plaine de Saône**, vouée à la grande culture, dont le paysage ouvert offre des vues très larges. Le village de Corberon s'inscrit en limite nord de cette entité paysagère.

A l'échelle communale

Plusieurs ambiances paysagères composent le territoire communal de Corberon :

- **La plaine cultivée** : cette entité très artificialisée se traduit par une vaste étendue de cultures céréalières qui offre une vision lointaine. Le réseau hydrographique se limite à quelques ruisseaux temporaires qui s'apparentent plus à des fossés qu'à de véritables cours d'eau. Les éléments verticaux sont rares. Ils constituent des points d'appel du regard (lignes électriques, clocher de l'église, arbres isolés). Quelques rares bosquets viennent rompre la monotonie du paysage.
- **La plaine alluviale du Meuzin** : cette légère dépression dans la plaine cultivée forme une coulée verte orientée Nord-Sud. Elle est parcourue par la rivière du Meuzin et par de petits affluents. La ripisylve du Meuzin structure le paysage et souligne le caractère rectiligne du cours d'eau. Les étangs et les dernières prairies alluviales de Corberon se concentrent au sein de cette unité dont le paysage tend à se banaliser par la mise en culture des terres et l'artificialisation des boisements (peupleraies).
- **La forêt et les étangs de Champ Jarley** : cette unité paysagère correspond à un vaste massif forestier dominé par la futaie de chênes. Le massif est quadrillé par un réseau de chemins rectilignes et ponctué de mares, de ruisseaux et d'étangs de pêche, dont le vaste étang de Champ Jarley qui reste discret dans le paysage, masqué par des écrans boisés périphériques.



Un village à l'horizon d'un « désert » de cultures



Le Meuzin, sa ripisylve et ses dernières prairies alluviales



Champ Jarley, un paysage d'eau et de forêts

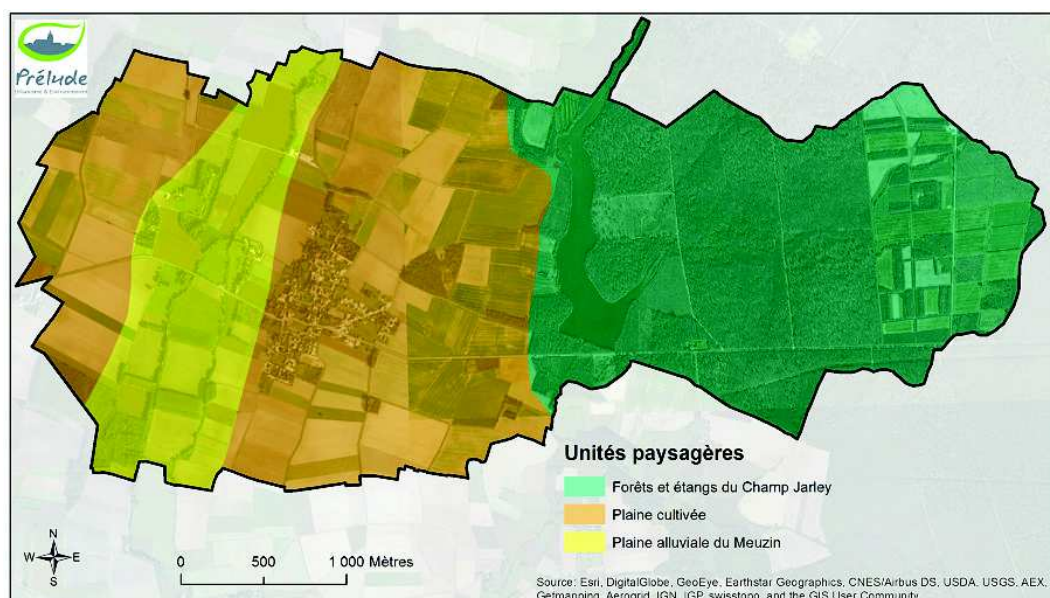


Figure 14 : Les unités paysagères locales

4.2. Les éléments remarquables du paysage

L'étang et la forêt de Champ Jarley

Composante majeure du patrimoine naturel local, la forêt occupe plus de 360 hectares à Corberon, mais elle se prolonge bien au-delà de la commune, jusqu'à la forêt de Cîteaux. Le massif forme un long front boisé sur lequel vient butter le regard depuis les principaux axes de circulation. La forêt présente un intérêt incontestable aux plans paysagers, écologiques, économiques, sociaux et culturels.

L'étang de Champ Jarley s'inscrit au sein de cet ensemble et constitue un élément de diversification du paysage. Cerné par la forêt et clôturé, l'étang n'est pas accessible au public et reste peu perceptible depuis la RD973.

Les prairies et les zones humides du Meuzin

Le réseau hydrographique de Corberon est un élément structurant du paysage. Son tracé rectiligne est souligné par la ripisylve et par les bandes enherbées qui sont maintenues entre le lit du ruisseau et les parcelles cultivées. Le long du parcours du Meuzin s'égrène un certain nombre d'ouvrages qui rappellent un passé intimement lié à l'eau (Moulin de la Barre, Moulin Choulot). Les dernières prairies alluviales se concentrent aux lieux-dits « l'Ormeau » et « Le Pâquier Rond ». Au sein de cet ensemble se distingue un patrimoine bâti de qualité (Le Château) et une trame végétale qui confèrent un caractère bucolique aux lieux.

Les vergers et les arbres isolés

Les vergers traditionnels sont des éléments importants du patrimoine paysager et culturel. Ils embellissent l'habitat rural en offrant une diversité de couleurs au fil des saisons. Dans un paysage très ouvert et très plat, ils constituent un élément de verticalité important qui attire le regard et qui contribue à rythmer le paysage et à en rompre la monotonie.

Les vergers sont omniprésents dans la trame urbaine de Corberon. Quelques arbres isolés aux dimensions imposantes viennent également agrémenter le paysage local. Il s'agit principalement de noyers, de chênes et de saules (vieux saules têtards au lieu-dit « l'Ormeau »).



Vergers de noyers en sortie de village



Saules têtards remarquables (lieu-dit « l'Ormeau »)

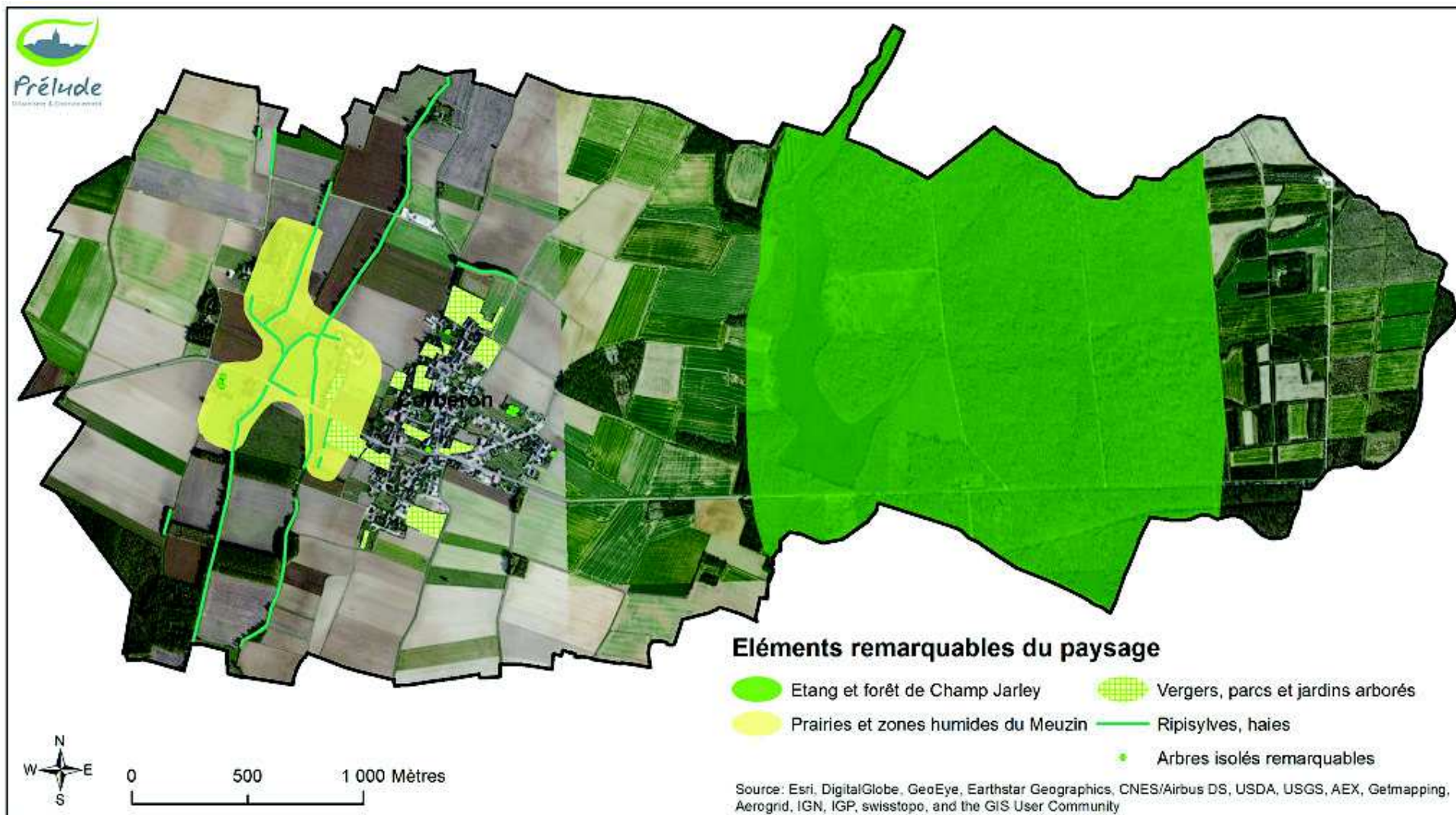


Figure 15 : Les éléments remarquables du paysage naturel

4.3. Les points noirs et les points de vigilance

Ces éléments ont un impact fort sur le cadre de vie des habitants et sur la perception du village par les visiteurs. Ils nécessitent une attention particulière quant à leur devenir ou au traitement paysager de leurs abords. Plusieurs éléments rentrent dans cette catégorie :

- **Le réseau électrique aérien** : deux lignes à très haute tension traversent les espaces agricoles de Corberon à proximité du village. Elles impactent fortement le paysage.
- **Des friches au sein de la trame urbaine** : quelques parcelles en friche sont observées au sein du village. Ces espaces sont le support d'une certaine biodiversité en contexte artificialisé, mais ils sont souvent mal perçus par la population pour leur aspect négligé et désordonné.
- **Les dépôts et les stockages de matériaux à l'air libre** : ils peuvent avoir un fort impact paysager par leur étendue et l'absence d'écran visuel périphérique. C'est le cas de la scierie qui s'inscrit dans un paysage très ouvert ou encore d'une vaste zone de dépôt qui s'étend entre la Rue des Mages et la Rue des Buttes (cf. carte d'occupation du sol).



Lignes très haute tension



Dépôts et stocks de matériaux à l'air libre

4.4. Dynamique du paysage

Le paysage n'est pas un décor « figé », il représente un système dynamique soumis à l'évolution de ses composantes physiques et humaines. L'analyse des vues aériennes anciennes de Corberon montre un paysage qui a sensiblement évolué dans la plaine alluviale du Meuzin, avec une disparition progressive des prairies au profit de la grande culture.

En 1940, les prairies occupaient encore de vastes superficies sur la commune. Le tracé de la RD973 était souligné par des alignements d'arbres (aujourd'hui disparus). Le village déjà très étalé le long des axes routiers s'est peu à peu étoffé par un remplissage des dents creuses. Les années 1970 ont vu se multiplier les étangs dans le secteur du Pâquier. La scierie ne s'est implantée hors du village qu'au début des années 2000.

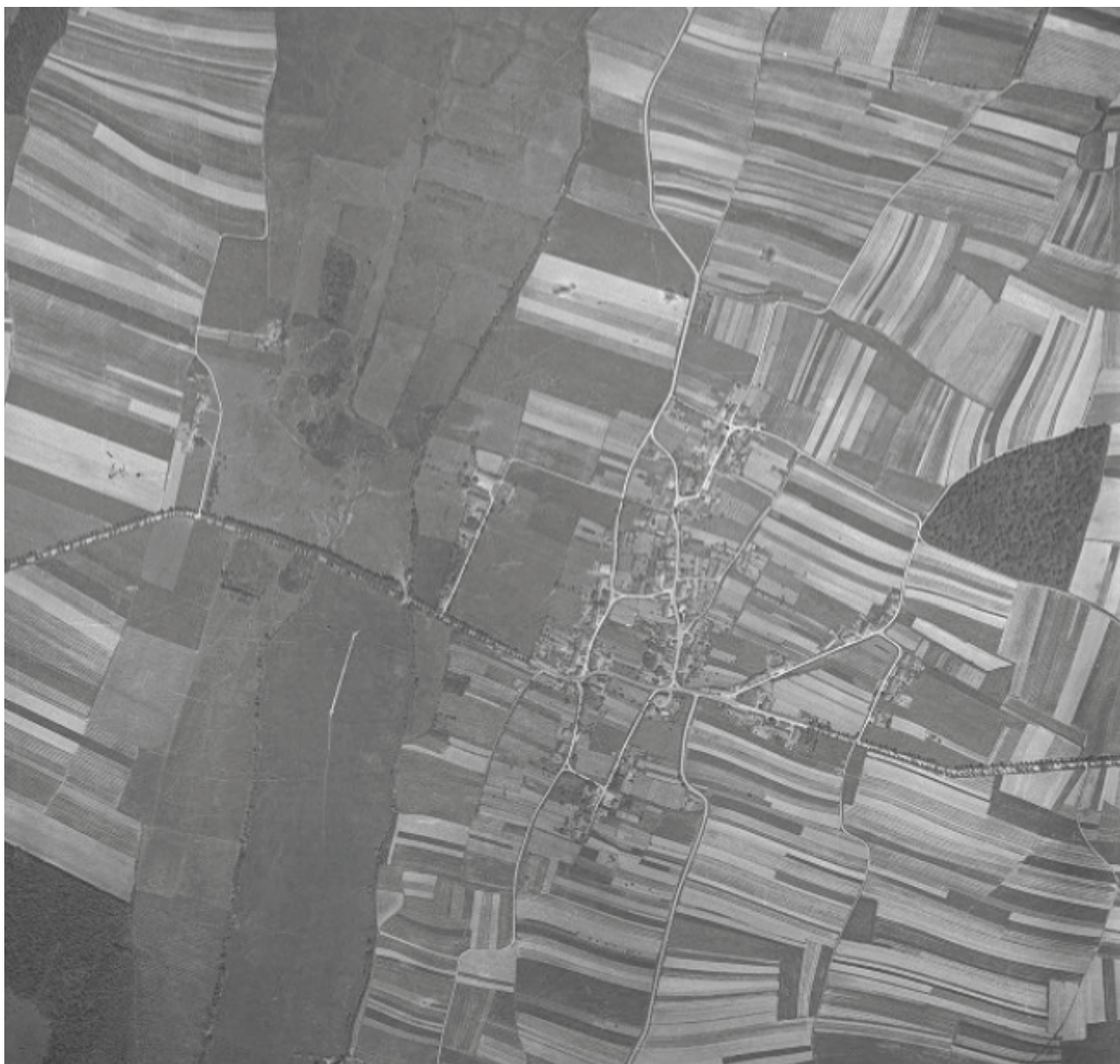


Figure 16 : Vue aérienne de Corberon en 1940 (source : IGN)

5. Synthèse des enjeux et recommandations

Composante environnement	Atouts / Dynamiques	Faiblesses / Contraintes	Enjeux et recommandations	Marge de manœuvre de la carte communale
Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Une alimentation en eau potable provenant des ressources souterraines et des capacités de production suffisantes pour répondre aux besoins locaux (SCoT). • Un système de surveillance de l'assainissement autonome (SPANC intercommunal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pression agricole qualitative et quantitative sur les eaux superficielles (pesticides, nitrates, irrigation) • Une alimentation en eau potable fragile • Absence de zonage d'assainissement 	<p>Préserver la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les prélèvements sur la ressource et les rejets dans le milieu naturel (assainissement, pratiques agricoles) • Préserver les zones humides et les dernières prairies alluviales = « filtre » 	<p>Limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement mesuré de l'urbanisation • Inconstructibilité des zones humides et des prairies alluviales • Information et sensibilisation
Inondations et ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune épargnée par des phénomènes de grande ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture intensive (grande culture) favorable au ruissellement • Une zone inondable dans la plaine du Meuzin (touchant des constructions isolées) • Des problématiques de ruissellement sur le village (phénomènes localisés) 	<p>Prévenir le risque inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones d'expansion des crues • Préserver les zones humides = régulateurs de crues (inconstructibilité) • Encourager la récupération des eaux pluviales et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (si possible) • Limiter l'imperméabilisation des sols • Reprendre le réseau des eaux pluviales sur le village 	<p>Limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inconstructibilité de la zone inondable du Meuzin • Inconstructibilité des zones humides • Information et sensibilisation
Risque mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune épargnée par des phénomènes de grande ampleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque mouvement de terrain lié aux sols argileux (aléa moyen) 	<p>Prendre en compte le risque mouvement de terrain lié aux sols argileux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter les constructions à la nature des sols (fondations, vide-sanitaire, joints de rupture entre les bâtiments accolés...) • Limiter les variations hydrométriques des sols à proximité des fondations (rejets eaux pluviales, plantations) 	<p>Limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et sensibilisation (cf. annexe 4)

Composante environnementale	Atouts / Dynamiques	Faiblesses / Contraintes	Enjeux et recommandations	Marge de manœuvre de la carte communale
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Un vaste massif forestier et un étang (Champ Jarley), réservoir de biodiversité classé Natura 2000 • Des vergers et des parcs arborés = supports de biodiversité dans la trame urbaine • Des zones humides remarquables au lieu-dit « l'Ormeau » • Un corridor forestier majeur au nord du territoire communal • Le maintien d'une ripisylve le long du Meuzin 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pression agricole responsable d'une artificialisation des milieux et d'une pollution diffuse des cours d'eau et des zones humides (disparition des prairies, des haies, usage de pesticides, rectification des cours d'eau) • Une pression urbaine : menace pour les vergers • Une pression sylvicole (plantations intensives de peupliers en zone humide) • Des ouvrages réduisant les continuités piscicoles • Un trafic important sur la RD973 = barrière écologique 	<p>Protéger et favoriser la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques • Limiter l'impact sur les vergers • Préserver et reconquérir les zones humides • Réaccorder une place au végétal dans la plaine cultivée (plantation de haies) 	<p>Limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inconstructibilité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques • Inconstructibilité des vergers remarquables (entrée de village) • Information et sensibilisation
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Un village situé entre deux ensembles paysagers remarquables (massif forestier de Champ Jarley / prairies alluviales du Meuzin) • Des vergers et des parcs arborés = un écrin végétal pour le village • Un patrimoine bâti remarquable (centre ancien, Le Château, Moulin de la Barre...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un étalement urbain • Une pression agricole qui tend à une banalisation du paysage (« openfield ») • Des points noirs paysagers (ligne très haute tension, friches et dépôts de matériaux à l'air libre) 	<p>Préserver le paysage et le cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le patrimoine bâti de qualité • Limiter l'impact sur les vergers • Préserver et reconquérir les zones humides • Réaccorder une place au végétal dans la plaine cultivée 	<p>Limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation des dents creuses en priorité • Information et sensibilisation (caractéristiques architecturales et urbaines locales, sensibilisation au maintien d'une trame végétale au sein du bâti...)

Le village de Corberon s'inscrit dans une plaine agricole où la richesse écologique est faible du fait d'une intense pression agricole (disparition des haies, des bosquets, assèchement des zones humides, pollution diffuse par les pesticides...). Cette pression agricole a des répercussions en termes de qualité des eaux, d'érosion de la biodiversité et de banalisation du paysage.

Les enjeux écologiques et paysagers dépassent largement le cadre de la carte communale de Corberon qui dispose de peu de marge de manœuvre pour assurer la préservation et la reconquête de la biodiversité sur son territoire. La Carte communale ne dispose pas d'outils réglementaires efficaces pour protéger le patrimoine naturel et le patrimoine bâti, ni pour maîtriser le développement de l'urbanisation en termes de densité, d'imperméabilisation des sols ou encore de qualité des aménagements (réglementation des plantations, des clôtures, des implantations de la voirie...). Elle ne peut qu'afficher l'inconstructibilité des secteurs à enjeux (massifs forestiers, zones humides, zones inondables). Elle joue également un rôle d'information et de sensibilisation des élus et de la population aux grands enjeux environnementaux qui affectent le territoire.

Bibliographie

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ONEMA (2013) - Etat des lieux du bassin Rhône-Méditerranée adopté par le comité de bassin du 6 décembre 2013.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ONEMA (2015) – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 3 décembre 2015.

BRGM (1982) – Cartes géologiques de la France au 1 / 50 000 : N°526 (Beaune) et N°527 (Seurre).

CDHU, 2011 - Rapport de présentation de la carte communale de Corberon.

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2016). Catalogue de la flore de Bourgogne, version mai 2016. Fichier Excel disponible sur <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp>.

FERRER N., ROLLIER C. (2012) – Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR2612007 et FR2601013 « Forêt de Cîteaux et environs ». DREAL Bourgogne, 144 pages.

Collectif pour le compte de la DDT de Côte d'Or (2010) - Atlas des paysages de la Côte d'Or.

Hydrosphère, 2006 – Qualité piscicole de la Dheune.

ONF (2005) – Plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Corberon. Révision d'aménagement 2005-2024.

ONF (2004) – Forêt domaniale de Champ Jarley. Premier aménagement forestier 2004-2023.

URBICAND, SOBERCO Environnement, AID Observatoire (2014) - Schéma de cohérence territoriale des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges. Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges. Rapport de présentation, 255 pages.

SOGREAH (2001) – Atlas des Zones Inondables du Meuzin. DIREN Bourgogne.

Syndicat mixte Saône & Doubs (2007) – Contrat de rivière de la Dheune : Etat des lieux, diagnostic et orientations.

Sites internet consultés :

<http://www.geoportail.gouv.fr/>

<http://www.prim.net/>

<http://www.georisques.gouv.fr/>

<http://infoterre.brgm.fr/>

<http://www.inondationsnappes.fr/>

<http://sierm.eaurmc.fr/>

<http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/TVB2.map>

http://carto.geobourgogne.fr/1/localisation_des_inventaires_zones_humides_en_bourgogne.map

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/information-geographique-r162.html>

http://carto.geobourgogne.fr/1/localisation_des_inventaires_zones_humides_en_bourgogne.map

<http://www.bourgogne-nature.fr>

<http://cbnbp.mnhn.fr/>

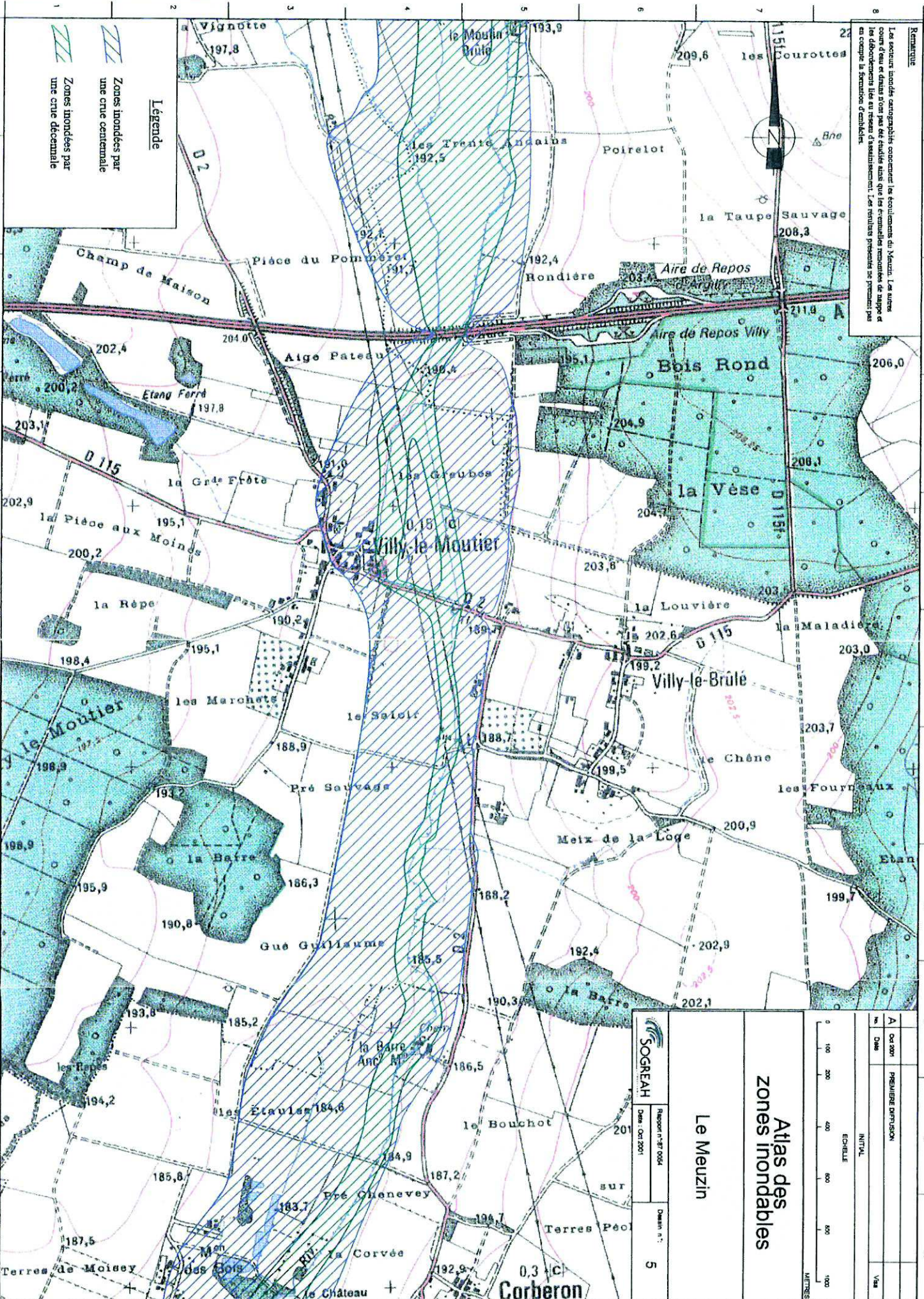
<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.oiseaux-cote-dor.org/>

ANNEXE 1 :

Extrait de l'Atlas des Zones Inondables du Meuzin
(SOGREAH, 2001)

Remarque
 Les secteurs hachurés cartographiés concernent les écoulements du Meuzin. Les autres
 cours d'eau et étangs n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles ramifications de ruisseau et
 les déboisements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas
 en compte la formation d'embâcles.



Atlas des zones inondables

Le Meuzin



Rapport n° 07/004
 Date: Oct 2001
 Dessin n°: 5

A	Oct 2001	PREMIERE DIFFUSION	Vale
	0		
M	0	ENTRÉE	MÈTRES
	100		
D	200	ENTRÉE	MÈTRES
	400		
C	600	ENTRÉE	MÈTRES
	800		
B	1000	ENTRÉE	MÈTRES
	1200		

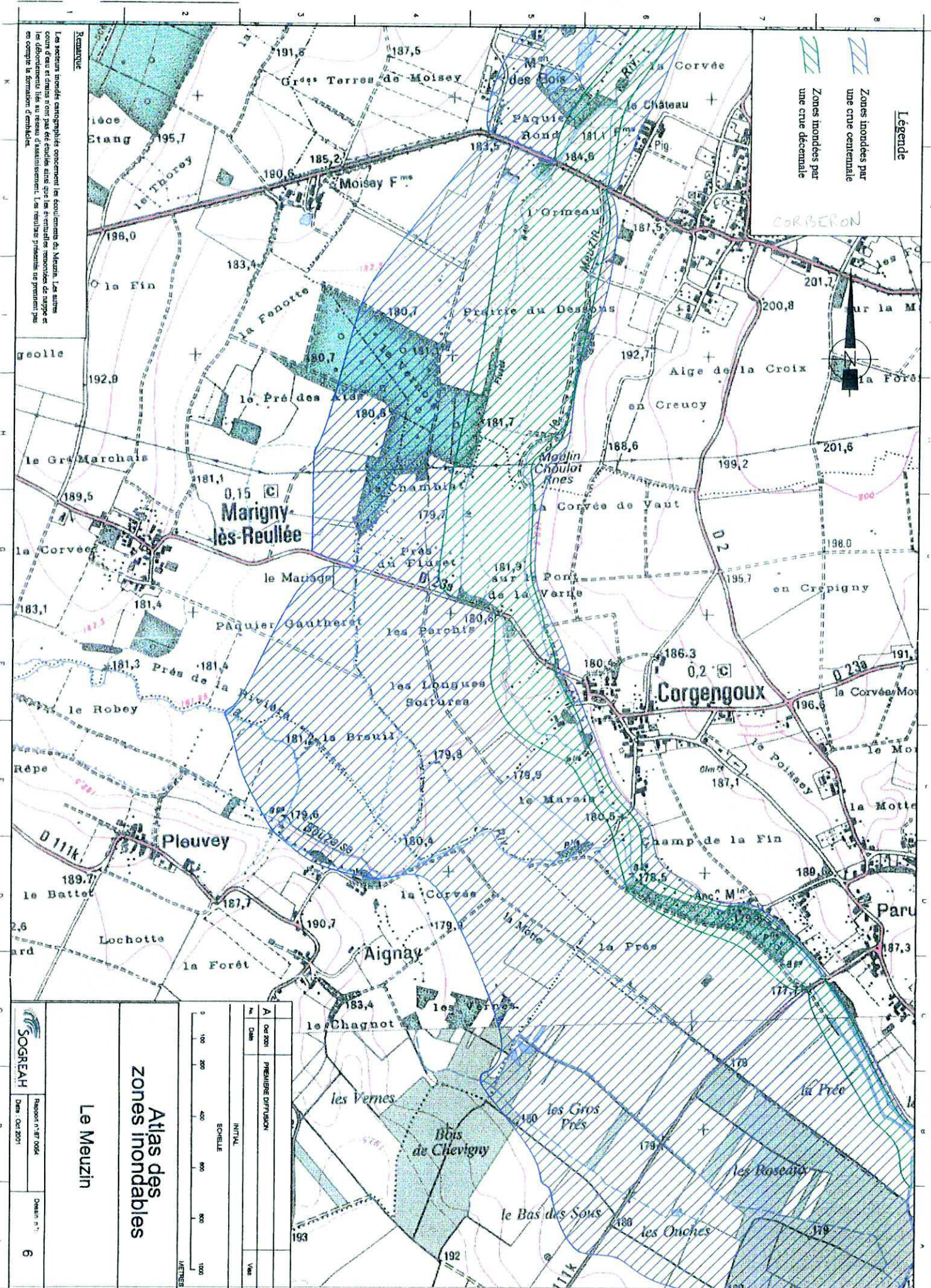
Légende

Zones inondées par une crue centennale

Zones inondées par une crue décennale

Remarque

Les secteurs inondés cartographiés concernent le tout-venant du Meuzin. Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés, ainsi que les crues locales remplies de sable et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.



Atlas des zones inondables

Le Meuzin

SOGREAH

Rapport n° 0064
Date: Oct 2001

Devis n° 6

A		Oct 2001	PREMIERE DIFFUSION
1	Date		
INITIAL			
ECHELLE			
0	100	200	400
	600	800	1000
MÈTRES			
			Vale

ANNEXE 2 :

Fiches descriptives des ZNIEFF touchant la commune
(INPN)



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

MASSIF BOISE DE CITEAUX (Identifiant national : 260015011)

(ZNIEFF continentale de type 2)

(Identifiant régional : 14002000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CELLULE D'APPLICATION EN ECOLOGIE, S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.), 2016.- 260015011, MASSIF BOISE DE CITEAUX. - INPN, SPN-MNHN Paris, 28P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260015011.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne
Rédacteur(s) : CELLULE D'APPLICATION EN ECOLOGIE,
S.H.N.A. (BELLENFANT S., REVEILLON A.)
Centroïde calculé : 807857°-2233619°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	28
9. SOURCES	28



1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 inclue(s)

- Id nat. : [260012297](#) - BOIS DES GRANDES ET PETITES PLAINES DE SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX (Id reg. : 14002017)
- Id nat. : [260012274](#) - HAUTE-FORET DE CITEAUX (Id reg. : 14002007)
- Id nat. : [260012298](#) - ETANGS MILLOT ET DE SAULE (Id reg. : 14002014)
- Id nat. : [260030268](#) - RESEAU D'ETANGS FORESTIERS DU MASSIF DE CITEAUX (Id reg. : 14102011)
- Id nat. : [260030262](#) - ETANGS DU MILIEU ET DE BRETIGNY A SAINT-BERNARD ET VILLEBICHOT (Id reg. : 14002025)

1.1 Localisation administrative

- Pouilly-sur-Saône (INSEE : 21502)
- Saint-Bernard (INSEE : 21542)
- Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (INSEE : 21564)
- Villebichot (INSEE : 21691)
- Villy-le-Moutier (INSEE : 21708)
- Écuelles (INSEE : 71186)
- Palleau (INSEE : 71341)
- Agencourt (INSEE : 21001)
- Argilly (INSEE : 21022)
- Aubigny-en-Plaine (INSEE : 21031)
- Auvillars-sur-Saône (INSEE : 21035)
- Bagnot (INSEE : 21042)
- Bessey-lès-Cîteaux (INSEE : 21067)
- Boncourt-le-Bois (INSEE : 21088)
- Bonnencontre (INSEE : 21089)
- Broin (INSEE : 21112)
- Charrey-sur-Saône (INSEE : 21148)
- Chivres (INSEE : 21172)
- Corberon (INSEE : 21189)
- Corcelles-lès-Cîteaux (INSEE : 21191)
- Corgengoux (INSEE : 21193)
- Épernay-sous-Gevrey (INSEE : 21246)
- Flagey-Echézeaux (INSEE : 21267)
- Gerland (INSEE : 21294)
- Glanon (INSEE : 21301)
- Izeure (INSEE : 21319)
- Labergement-lès-Seurre (INSEE : 21332)
- Magny-lès-Aubigny (INSEE : 21366)
- Montmain (INSEE : 21436)
- Noiron-sous-Gevrey (INSEE : 21458)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 181

Maximum (m) : 230

1.3 Superficie

15166,42 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Id nat. : [260012274](#) - HAUTE-FORET DE CITEAUX (Type 1) (Id reg. : 14002007)

Id nat. : [260012297](#) - BOIS DES GRANDES ET PETITES PLAINES DE SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX (Type 1) (Id reg. : 14002017)

Id nat. : [260012298](#) - ETANGS MILLOT ET DE SAULE (Type 1) (Id reg. : 14002014)

Id nat. : [260030262](#) - ETANGS DU MILIEU ET DE BRETIGNY A SAINT-BERNARD ET VILLEBICHOT (Type 1) (Id reg. : 14002025)

Id nat. : [260030268](#) - RESEAU D'ETANGS FORESTIERS DU MASSIF DE CITEAUX (Type 1) (Id reg. : 14102011)



1.5 Commentaire général

Sur les dépôts argileux et sableux humides d'âge Tertiaire de la plaine de Saône, le territoire comprend un ensemble de massifs boisés étendus, avec, du nord au sud, les forêts d'Izeure, de Cîteaux et de Palleau. Elles englobent un réseau d'étangs et de mares intraforestières. Dispersés entre les massifs, les champs cultivés, les plantations de peupliers et quelques prairies complètent la zone.

Ce site est d'intérêt régional pour ses milieux forestiers humides et ses plans d'eau, avec les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

- 1) Les massifs boisés sont composés des habitats suivants :
- mégaphorbiaies et ourlets eutrophes à hautes herbes, d'intérêt européen,
 - aulnaies-frênaies des bordures de ruisseaux, d'intérêt européen,
 - chênaie-hêtraie sur sols peu acides et sains, d'intérêt européen,
 - chênaie-charmaie sur sols peu acides et humides, d'intérêt régional,
 - chênaie-frênaie sur sols riches et humides, d'intérêt régional,
 - saulaies marécageuses à Sphaignes, d'intérêt régional,
 - chênaie sessiliflore sur sols acides,
 - diverses plantations feuillues.

Divers animaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF ont pu être identifiés dans ces habitats; c'est le cas :

- du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), crapaud d'intérêt européen qui se reproduit surtout dans les ornières ensoleillées,
- de la Chouette de tengmalm (*Aegolius funereus*), rapace nocturne d'intérêt européen, nicheur très rare en Bourgogne,
- de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), échassier d'intérêt européen,
- du Pic mar (*Dendrocopos medius*), oiseau d'intérêt européen,
- du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), insecte xylophage d'intérêt européen.

2) Les étangs dont le niveau d'eau baisse en été sont occupés par des successions végétales variées avec :

- divers herbiers aquatiques typiques des plans d'eau, d'intérêt régional à européen,
- des végétations pionnières des vases exondées, d'intérêt européen,
- divers types de cariçaies et de roselières,
- des saulaies marécageuses.

Les différentes ceintures de végétation permettent à bon nombre d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF de se reproduire avec :

- le Blongios nain (*Ixobrychis minutus*), échassier pêcheur d'intérêt européen, nicheur occasionnel en Bourgogne,
- la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), passereau aquatique nicheur rare en Bourgogne,
- la Fougère d'eau à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), plante aquatique d'intérêt européen rarissime en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- la Lindernie rampante (*Lindernia palustris*), plante amphibie rarissime en Bourgogne, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France.

Les étangs accueillent également une avifaune migratrice ou hivernante à forts enjeux, avec notamment le Canard pilet (*Anas acuta*), espèce déterminante pour l'inventaire ZNIEFF.

Ce patrimoine dépend :

- d'une gestion douce des plans d'eau, respectueuse des herbiers aquatiques et des ceintures de végétation, privilégiant notamment des berges sans enrochements ainsi qu'une limitation des engrais,
- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles (sol, climat, topographie, hydrographie), conservant les milieux annexes: lisières, clairières, milieux humides, ripisylves et cours d'eau, etc.

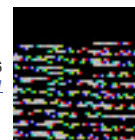
1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Etang
- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire



1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Domaine de l'état
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Forêt domaniale
- Réserve Biologique Domaniale dirigée
- Réserve Biologique Domaniale intégrale
- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

Commentaire sur les mesures de protection

Le site est désigné au réseau des sites Natura 2000 au titre de la directive habitats :
FR2601013 : FORET DE CITEAUX ET ENVIRONS

Le site est désigné au réseau des sites Natura 2000 au titre de la directive oiseaux :
FR2612007 : FORET DE CITEAUX ET ENVIRON

Des parties du site sont classées en réserve biologique domaniale RB2007 :
Réserve Biologique Domaniale Intégrale 102 : Cîteaux,
Réserve Biologique Domaniale Dirigée 103 : Cîteaux.

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Insectes
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Champignons
Ptéridophytes
Phanérogames

Fonctionnels

Fonctions de régulation hydraulique
Soutien naturel d'étiage
Auto-épuration des eaux
Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales
Corridor écologique, zone de
passages, zone d'échanges
Etapas migratoires, zones de
stationnement, dortoirs
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la
reproduction

Complémentaires

Paysager
Scientifique
Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire



3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre est délimité par l'ensemble du massif forestier, secteur riche en habitats, plantes et animaux d'intérêt régional.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Pâturage	
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	
Plantations, semis et travaux connexes	
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	
Gestion des populations	
Limitations, tirs sélectifs	

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Poissons	- Reptiles	- Mammifères	
- Autres Invertébrés	- Insectes	- Oiseaux	
- Bryophytes	- Phanérogames	- Amphibiens	
- Algues	- Ptéridophytes		
- Champignons	- Habitats		
- Lichens			

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux			
22.41 Végétations flottant librement			
22.42 Végétations enracinées immergées			



CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.43 Végétations enracinées flottantes			
37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées			
37.7 Lisières humides à grandes herbes			
41.13 Hêtraies neutrophiles			
41.23 Frénaies-chênaies sub-atlantiques à primevère			
41.24 Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques			
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			
44.922 Saussaies à sphaigne			
53.141 Communautés de Sagittaires			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces			
24.11 Ruissellets			
38.1 Pâtures mésophiles			
44.92 Saussaies marécageuses			
53.1 Roselières			
53.2 Communautés à grandes Laïches			
81 Prairies améliorées			
82 Cultures			
86.2 Villages			

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
37 Prairies humides et mégaphorbiaies			
38.1 Pâtures mésophiles			
38.2 Prairies de fauche de basse altitude			



CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82 Cultures			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				2001 - 2008
	267	<i>Bufo calamita</i> (Laurenti, 1768)			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				2005
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				2005
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				2005
	444431	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)			Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				2012
Insectes	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758			Informateur : DARGE P. (UEF)				
	53615	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)		Reproducteur	Informateur : ESSAYAN R.				2010
	53783	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)		Reproducteur	Informateur : ESSAYAN R.				2010
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)		Reproducteur	Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				1996
Oiseaux	1956	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758		Migrateur, passage	Informateur : LPO Côte d'Or				2013



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	1958	Anas crecca Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : LPO Côte d'Or				2011 - 2013
	1970	Anas clypeata Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : LPO Côte d'Or				2013
	1973	Anas acuta Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : LPO Côte d'Or				2008
	1991	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005 - 2007
	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2008
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005 - 2008
	2514	Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : GODREAU V.				
	2543	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)		Migrateur, passage	Informateur : LPO Côte d'Or				2011
	2651	Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)			Bibliographie : GODREAU V.				
	2660	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : GODREAU Vincent				
	2741	Anser anser (Linnaeus, 1758)		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : LPO Côte d'Or				2005
	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	2878	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005 - 2008
	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : GODREAU V.				
	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)			Informateur : L.P.O - Les ZICO de France				
	3533	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : GODREAU V.				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3540	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758			Bibliographie : GODREAU V.				
	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	3601	Picus canus Gmelin, 1788		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	3630	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	3670	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : GODREAU V.				
	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.				
	4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2007
	4272	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005 - 2013
Angiospermes	85978	Bidens radiata Thuill., 1799			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2007
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
	87136	Butomus umbellatus L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2003
	87218	Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	88387	Carex bohemica Schreb., 1772			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	88893	<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	94388	<i>Damasonium alisma</i> Mill., 1768			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2005
	95847	<i>Elatine alsinastrum</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	95858	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	95919	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2007
				Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001	
				Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN					2007
	103027	<i>Hottonia palustris</i> L., 1753			Informateur : GODREAU Vincent				
	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2003



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	105441	Lemna trisulca L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	106257	Lindernia palustris Hartmann, 1767			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
	109215	Najas minor All., 1773			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	109769	Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
	115258	Potamogeton gramineus L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004
	115326	Potamogeton trichoides Cham. & Schldl., 1827			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2005
	115669	Potentilla supina L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	116201	Laphangium luteoalbum (L.) Tzvelev, 1994			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121554	Schoenoplectus supinus (L.) Palla, 1888			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	128307	Utricularia australis R.Br., 1810			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2003
					Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN			2007	
	145237	Carex lepidocarpa Tausch, 1834			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2003
Fougères	107407	Marsilea quadrifolia L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	92	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				2005
Mammifères	60345	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				1998
	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)			Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				1997 - 2003
	60493	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)			Informateur : Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB_Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)				1998



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60981	Sus scrofa Linnaeus, 1758							
	61057	Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)							
	79301	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)			Informateur : GROUPE CHIROPTERES BOURGOGNE				2003
Oiseaux	974	Podiceps nigricollis Brehm, 1831			Informateur : LPO Côte d'Or				2006
	2497	Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)			Informateur : LPO Côte d'Or				2007
	2506	Ardea cinerea Linnaeus, 1758							
	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758							
	2623	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)							
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758							
	2840	Milvus migrans (Boddaert, 1783)							
	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)							
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : GODREAU V.				
	2895	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)							
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758							
	3424	Columba palumbus Linnaeus, 1758							
	3439	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)							
	3518	Strix aluco Linnaeus, 1758							
	3603	Picus viridis Linnaeus, 1758							
	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)			Reproducteur	Informateur : FROCHOT B.			
3611	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)								
3723	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)								



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3760	Parus caeruleus Linnaeus, 1758							
	3764	Parus major Linnaeus, 1758							
	3774	Sitta europaea Linnaeus, 1758							
	3791	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820							
	3803	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)							
	3941	Motacilla alba Linnaeus, 1758							
	3967	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)							
	3978	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)							
	4001	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)							
	4064	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Occasionnelle	Migrateur, passage	Informateur : LPO Côte d'Or				2011
	4117	Turdus merula Linnaeus, 1758							
	4129	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831							
	4142	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758							
	4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)							
	4252	Sylvia communis Latham, 1787							
	4257	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)							
	4280	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)							
	4289	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)							
	4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)							
	4342	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)							
	4351	Parus palustris Linnaeus, 1758							
	4355	Parus montanus Conrad von Balenstein, 1827							
	4466	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4503	Corvus corone Linnaeus, 1758							
	4516	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758							
	4564	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758							
	4580	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)							
	4583	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)							
	4588	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)							
	4619	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)							
	4625	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)							
	4657	Emberiza citrinella Linnaeus, 1758							
Angiospermes	79734	Acer campestre L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	79921	Achillea ptarmica L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	80243	Adoxa moschatellina L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	80990	Ajuga reptans L., 1753							
	81569	Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	82637	Anemone nemorosa L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	82738	Angelica sylvestris L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819							
	84112	<i>Arum maculatum</i> L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	84203	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	84318	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771							
	85904	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	85909	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788							
	85986	<i>Bidens tripartita</i> L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812							
	87480	<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	87540	<i>Caltha palustris</i> L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	87652	<i>Campanula glomerata</i> L., 1753							
	87964	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1755							
	88538	<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i>							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88753	Carex paniculata L., 1755			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	88766	Carex pendula Huds., 1762			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	88819	Carex remota L., 1755			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	88893	Carex strigosa Huds., 1778			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	88905	Carex sylvatica Huds., 1762			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	89200	Carpinus betulus L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	90208	Ceratophyllum demersum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	91258	Circaea lutetiana L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	91382	Cirsium palustre (L.) Scop., 1772							
	92282	Convallaria majalis L., 1753							
	92353	Convolvulus sepium L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	92501	Cornus sanguinea L., 1753							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92606	Corylus avellana L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	92876	Crataegus monogyna Jacq., 1775			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	92880	Crataegus monogyna Jacq., 1775			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	94207	Dactylis glomerata L., 1753							
	94626	Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	95889	Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	96136	Epilobium angustifolium L., 1753							
	97434	Eupatorium cannabinum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	97452	Euphorbia amygdaloides L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	97903	Euonymus europaeus L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	97947	Fagus sylvatica L., 1753							
	98460	Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98651	Ficaria verna Huds., 1762							
	98717	Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	98921	Fraxinus excelsior L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	99494	Galium palustre L., 1753							
	100142	Geranium robertianum L., 1753							
	100225	Geum urbanum L., 1753							
	100310	Glechoma hederacea L., 1753							
	100372	Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919							
	100387	Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810							
	100400	Glyceria notata Chevall., 1827							
	100787	Hedera helix L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	101300	Heracleum sphondylium L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	103288	Hypericum humifusum L., 1753							
	103514	Ilex aquifolium L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	103734	Iris foetidissima L., 1753							
	103772	Iris pseudacorus L., 1753							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104144	Juncus bufonius L., 1753							
	104173	Juncus effusus L., 1753							
	104200	Juncus inflexus L., 1753							
	104876	Lamium galeobdolon (L.) L., 1759			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	105247	Lathyrus pratensis L., 1753							
	105431	Lemna minor L., 1753							
	106581	Lonicera periclymenum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	106854	Luzula pilosa (L.) Willd., 1809							
	106863	Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin, 1811							
	106918	Lychnis flos-cuculi L., 1753							
	107038	Lycopus europaeus L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	107072	Lysimachia nemorum L., 1753							
	107090	Lysimachia vulgaris L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	107117	Lythrum salicaria L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	107795	Melampyrum pratense L., 1753							
	107880	Melica uniflora Retz., 1779							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108537	Miliium effusum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	108718	Molinia caerulea (L.) Moench, 1794							
	109892	Oenanthe aquatica (L.) Poir., 1798			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	110910	Dactylorhiza maculata subsp. maculata							
	111859	Oxalis acetosella L., 1753							
	112421	Paris quadrifolia L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	114297	Poa nemoralis L., 1753							
	114611	Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	115156	Populus tremula L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	115680	Potentilla erecta (L.) Räsch., 1797							
	115865	Primula elatior (L.) Hill, 1765			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	116043	Prunus avium (L.) L., 1755							
	116392	Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116742	Quercus robur L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	116768	Quercus petraea subsp. petraea							
	116936	Ranunculus auricomus L., 1753							
	117025	Ranunculus flammula L., 1753							
	117533	Frangula dodonei Ard., 1766			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	117748	Ribes alpinum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	117933	Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821							
	118016	Rosa arvensis Huds., 1762							
	119418	Rumex acetosa L., 1753							
	119860	Sagittaria sagittifolia L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	119915	Salix alba L., 1753							
	119977	Salix caprea L., 1753							
	119991	Salix cinerea L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	120867	Cytisus scoparius (L.) Link, 1822							
	121675	Eleocharis acicularis (L.) Roem. & Schult., 1817			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121735	Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	121746	Bolboschoenus maritimus (L.) Palla, 1905			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	121792	Scirpus sylvaticus L., 1753							
	124417	Sparganium erectum L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	124814	Stachys sylvatica L., 1753							
	125006	Stellaria holostea L., 1753							
	125044	Stellaria alsine Grimm, 1767							
	125295	Succisa pratensis Moench, 1794							
	126628	Tilia cordata Mill., 1768							
	126650	Tilia platyphyllos Scop., 1771			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	127081	Trapa natans L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	127439	Trifolium pratense L., 1753							
	127454	Trifolium repens L., 1753							
	128042	Tussilago farfara L., 1753							
	128062	Typha angustifolia L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	128077	Typha latifolia L., 1753							
	128268	Urtica dioica L., 1753							



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128419	Valeriana officinalis L., 1753							
	128832	Veronica chamaedrys L., 1753							
	128938	Veronica officinalis L., 1753							
	129087	Viburnum opulus L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
	129305	Vicia sepium L., 1753							
	129470	Vinca minor L., 1753			Informateur : Equipe scientifique départementale G.E.R.E.MI				1985
Fougères	84999	Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799							
	95563	Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray, 1848							
	115057	Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834							
	116265	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879							
	159792	Polystichum spinulosum Meisn.							
Mousses	3853	Atrichum undulatum (Hedw.) P.Beauv.							
	3865	Polytrichum formosum Hedw.							
	6769	Sphagnum palustre L.							



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2508	<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
2514	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3533	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3601	<i>Picus canus</i> Gmelin, 1788	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3774	<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3791	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3967	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3978	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4583	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Angiospermes	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Fougères	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

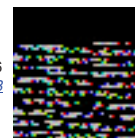
Non renseigné

9. SOURCES

- FERRY C., FROCHOT B.(1970) "L'avifaune nidificatrice d'une forêt de chênes pédonculés en Bourgogne : étude de deux successions écologiques. La Terre et la Vie n°2, p 153-250."



- GODREAU V.(1998) "Etude de faisabilité de la désignation de zones de protection spéciales en Bourgogne -Directive européenne 79/409 dite "Oiseaux", Université de Bourgogne, DIREN, 34p + annexes".
- LPO Côte d'Or() "".
- FROCHOT B.() "".
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN() "".



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

RESEAU D'ETANGS FORESTIERS DU MASSIF DE CITEAUX (Identifiant national : 260030268)

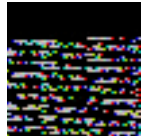
(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 14102011)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : S.H.N.A. (DETROIT C., REVEILLON A.), 2016.- 260030268, RESEAU D'ETANGS FORESTIERS DU MASSIF DE CITEAUX. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030268.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne
Rédacteur(s) : S.H.N.A. (DETROIT C., REVEILLON A.)
Centroïde calculé : 808161°-2233586°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9



1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : [260015011](#) - MASSIF BOISE DE CITEAUX (Id reg. : 14002000)

1.1 Localisation administrative

- Agencourt (INSEE : 21001)
- Aubigny-en-Plaine (INSEE : 21031)
- Boncourt-le-Bois (INSEE : 21088)
- Corberon (INSEE : 21189)
- Gerland (INSEE : 21294)
- Magny-lès-Aubigny (INSEE : 21366)
- Villy-le-Moutier (INSEE : 21708)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 196

Maximum (m) : 230

1.3 Superficie

399,92 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [260012297](#) - BOIS DES GRANDES ET PETITES PLAINES DE SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX (Type 1) (Id reg. : 14002017)
- Id nat. : [260012298](#) - ETANGS MILLOT ET DE SAULE (Type 1) (Id reg. : 14002014)
- Id nat. : [260015011](#) - MASSIF BOISE DE CITEAUX (Type 2) (Id reg. : 14002000)

1.5 Commentaire général

Le grand massif forestier de Cîteaux s'intègre au sein du paysage plat de la plaine de Saône établi sur les argiles, marnes, limons, sables et graviers du quaternaire.

Ce massif abrite un réseau d'étangs, dont les quatre entités de la ZNIEFF qui sont exceptionnelles pour leur flore et leurs habitats de berge en période d'assec. Le site fait partie des plus remarquables de la plaine de Saône au niveau floristique.

Plusieurs espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont été recensées dans les herbiers aquatiques avec notamment :

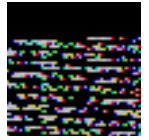
- la Fougère d'eau à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), espèce d'intérêt européen subissant de très fortes régressions en Bourgogne et en France,
- l'Elatine verticillée (*Elatine alsinastrum*) dont la présence est exceptionnelle en Bourgogne,
- le Potamot à feuilles de graminée (*Potamogeton gramineus*), également exceptionnelle au niveau régional,
- la Petite naïade (*Najas minor*),
- l'Hydrocharis morène (*Hydrocharis morsus-ranae*),
- l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*).

Sur les berges exondées, plusieurs espèces de flore déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF ont également été observées, comme :

- l'Etoile d'eau (*Damasonium alisma*), dont la présence est exceptionnelle en Bourgogne,
- la Lindernie rampante (*Lindernia palustris*), rarissime en Bourgogne et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- le Bident radié (*Bidens radiata*), inscrite au livre rouge de la flore menacée de France et exceptionnelle en Bourgogne,
- le Scirpe couché (*Schoenoplectus supinus*),
- le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*).

Les roselières abritent quant à elles deux espèces intéressantes :

- le Calamagrostis blanchâtre (*Calamagrostis canescens*),
- le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), espèce protégée réglementairement.



De plus, l'un des étangs présente un intérêt faunistique important avec un cortège oiseaux nicheurs remarquable avec :

- le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*),
- le Héron pourpré (*Ardea purpurea*),
- la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*).

Déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF, ces trois espèces ne nichent que très rarement en Bourgogne.

D'autres espèces patrimoniales d'oiseaux ont également pu être observées sur ce site, témoignant de la diversité de ses habitats :

- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)

Ce patrimoine naturel dépend notamment :

- de la tranquillité des étangs vis-à-vis des activités humaines,
- de leur gestion piscicole extensive,
- de la préservation des ceintures de végétation et du maintien des berges sans enrochement.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Etang
- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

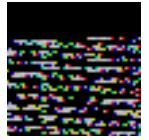
Commentaire sur les mesures de protection

Le site est désigné au réseau des sites Natura 2000 au titre des directive habitats et oiseaux : FORET DE CITEAUX ET ENVIRONS

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels



Ecologique
 Faunistique
 Oiseaux
 Floristique
 Phanérogames

Fonctions de régulation hydraulique
 Soutien naturel d'étiage
 Fonction d'habitat pour les
 populations animales ou végétales
 Zone particulière d'alimentation
 Zone particulière liée à la
 reproduction

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF regroupe quatre entités centrées sur des étangs entourés de forêts. Les limites des unités ont été posées sur des limites de parcelles forestières ou sur les limites du massif forestier.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

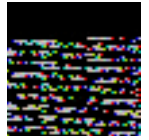
FACTEUR	Potentiel / Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Réel
Modification des fonds, des courants	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	potentiel
Taille, élagage	potentiel
Pêche	potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Reptiles - Poissons - Insectes - Autres Invertébrés - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens	- Oiseaux - Amphibiens	- Phanérogames - Habitats	



6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux			
22.41 Végétations flottant librement			
22.43 Végétations enracinées flottantes			
41.23 Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère			
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces			
44.1 Formations riveraines de Saules			
44.92 Saussaies marécageuses			
53.1 Roselières			
53.11 Phragmitaies			
53.2 Communautés à grandes Laïches			

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2477	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2008
	2508	Ardea purpurea Linnaeus, 1766		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005 - 2008
	3619	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2005
	4198	Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : LPO Côte d'Or				2007
Angiospermes	85978	Bidens radiata Thuill., 1799			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2007
	87136	Butomus umbellatus L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2003
	87218	Calamagrostis canescens (Weber) Roth, 1789			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	88387	Carex bohemica Schreb., 1772			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004
	88893	Carex strigosa Huds., 1778			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
	94388	Damasonium alisma Mill., 1768			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2005
	95847	Elatine alsinastrum L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95858	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	95919	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2007
	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001
	109215	<i>Najas minor</i> All., 1773							
	115258	<i>Potamogeton gramineus</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004
	115326	<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schldl., 1827			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2005
	115669	<i>Potentilla supina</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2007
	121554	<i>Schoenoplectus supinus</i> (L.) Palla, 1888			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2002
	128307	<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2001 - 2003
Fougères	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L., 1753			Informateur : CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN				2004



7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)			Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				2005
Oiseaux	3630	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)			Informateur : LPO Côte d'Or				2007
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758			Informateur : LPO Côte d'Or				2005